

# *Rapport*

LES NÉOBACHELIERS INSCRITS EN PASS ET EN L-AS1  
EN 2021-2022 À L'UNIVERSITÉ DE LILLE





OBSERVATOIRE DE LA DIRECTION DES FORMATIONS

UNIVERSITÉ DE LILLE

## Les néobacheliers inscrits en PASS et en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille

Profils sociodémographiques et scolaires

Résultats à l'année et accès aux études de santé



## Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Objet de l'étude.....	1
1.2 Objectifs de l'étude .....	2
1.3 Population et formations étudiées .....	3
2. Profils des néobacheliers 2021.....	5
2.1 Description des principales caractéristiques sociodémographiques .....	5
2.2 Description des principales caractéristiques scolaires.....	6
2.3 Caractérisation statistiques des inscrits en PASS et en L-AS1 en 2021-2022 .....	8
2.4 Comparaison avec les néobacheliers inscrits en PACES en 2019-2020 .....	10
3. Résultats à l'année et candidatures aux études de santé.....	12
3.1 Résultats à l'année .....	12
3.2 Candidatures aux études de santé des néobacheliers inscrits en L-AS1.....	17
4. Admission aux études de santé.....	19
4.1 Admission en études de santé des inscrits en PASS ou en L-AS1.....	19
4.2 Admission en études de santé des « inscrits candidats » en L-AS1 .....	29
4.3 Admission en études de santé des inscrits ayant validé leur année de PASS ou de L-AS1 .....	31
6. Conclusions.....	33
Annexe 1. Données selon la formation 2021-2022 détaillée.....	37
Annexe 1.1 Rappel des effectifs .....	37
Annexe 1.2 Données sociodémographiques selon la formation détaillée.....	38
Annexe 1.3 Données scolaires selon la formation détaillée .....	42
Annexe 1.4 Validation de l'année (60 ECTS) selon la formation détaillée .....	46
Annexe 1.5 Accès aux études de santé selon la formation détaillée.....	47
Annexe 1.6 Accès aux études de santé des néobacheliers qui ont obtenu 60 ECTS en 2021-2022 selon la formation détaillée.....	54
Annexe 2. Numerus apertus 2021-2022 à l'Université de Lille pour la rentrée 2022-2023 en filière de santé.....	55



# 1. Introduction

## 1.1 Objet de l'étude

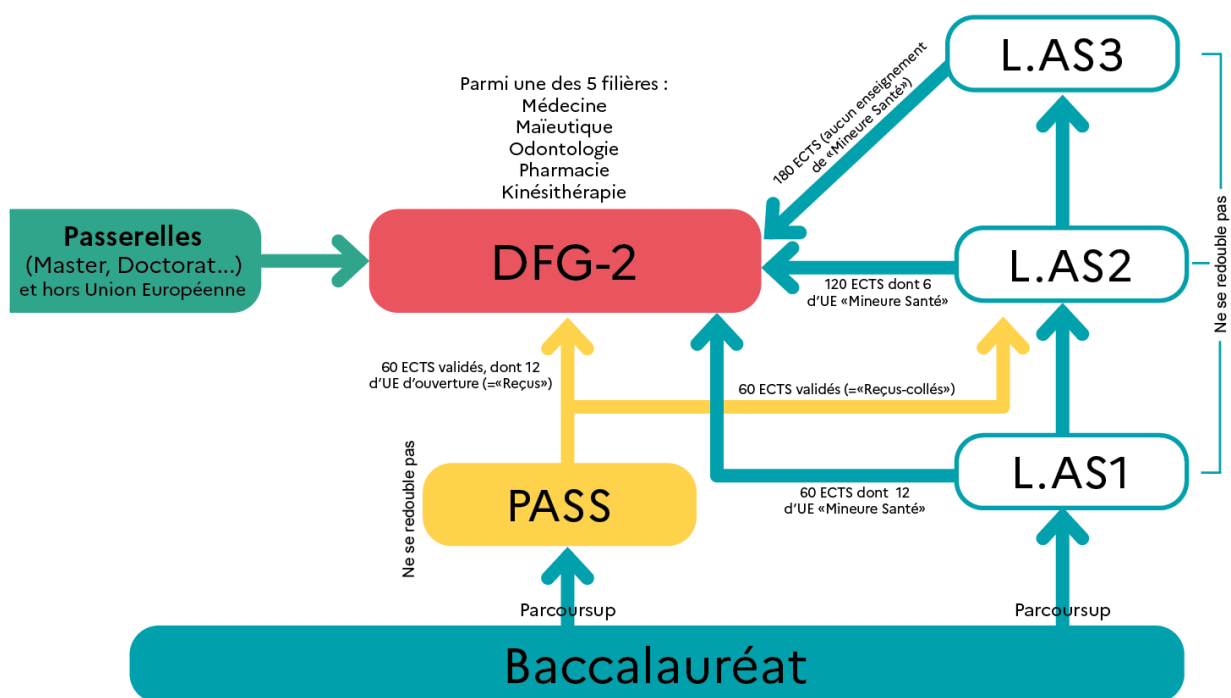
Annoncée en 2018, la réforme des études de santé a surtout été marquée par le remplacement de la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) et de son *numerus clausus*<sup>1</sup> au profit d'une double voie d'accès (et d'un *numerus apertus*<sup>2</sup>) :

- le Parcours Spécifique aux Études de Santé (le PASS) d'abord ;
- et la Licence Accès Santé (L·AS) ensuite.

Les deux types de formation s'inscrivent dans le système LMD et fonctionnent en partie comme une licence (validation de 60 ECTS<sup>3</sup> pour l'année du PASS et pour chacune des trois années de licence). La validation des ECTS requis permet le passage à Bac+2 et de candidater aux études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie). Cette candidature s'effectue *de facto* pour les inscrits en PASS (non désinscrits avant novembre de l'année universitaire en cours), et constitue un choix pour les inscrits en L·AS. Quel que soit le parcours suivi, les étudiants disposent en tout et pour tout de deux candidatures sur le territoire national. L'accès aux études de santé est enfin déterminé après classement des candidats (accès direct pour la moitié des candidats les mieux classés ou suite à deux « mini entretiens multiples » pour l'autre moitié)<sup>4</sup>.

Le schéma ci-dessous présente les voies d'accès aux études de santé telles qu'entendues plus haut et organisées en 2021-2022.

Schéma 1. L'organisation de l'accès aux études de santé à l'Université de Lille en 2021-2022



Source : UFR3S - ODIF - 2022

<sup>1</sup> Le *numerus clausus* (nombre maximum d'admis) a été instauré en 1971 en réponse à l'augmentation des candidats aux études de santé. Il était arrêté conjointement par le ministère des affaires sociales et de la santé et par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'à la mise en place de l'organisation actuelle.

<sup>2</sup> Le *numerus apertus* désigne un nombre minimum d'étudiants admis en DFG2 et en première année de Kinésithérapie. Ce nombre est fixé chaque année par les universités en fonction de leurs capacités d'accueil.

<sup>3</sup> European Credits Transfer System.

<sup>4</sup> Cf. les livrets étudiants sont disponibles pour les inscrits en PASS et en L·AS sur le [site de l'UFR3S](http://site.de.l'UFR3S).

En 2020-2021, le PASS et la L·AS1 sont apparus dans l'offre de formation de l'Université de Lille. 2020-2021 étant une année transitoire, des redoublants de la PACES 2019-2020 constituaient aussi la population des candidats aux études de santé.

À l'Université de Lille, l'année 2021-2022 a donc été la première année universitaire pour laquelle l'offre de formation dédiée à la préparation à l'admission aux études de santé s'est entièrement inscrite dans la réforme initiée en 2018.

\*\*\*

Face à une réforme aussi importante, l'ODiF a entrepris de décrire et d'analyser le passage d'une organisation pédagogique connue depuis 2010 (l'environnement de la PACES) à la nouvelle (celle du PASS et de la L·AS). Après avoir jeté un dernier regard sur la PACES<sup>5</sup> en vue de futures comparaisons, plusieurs publications ont été diffusées concernant les nouvelles formations et leurs inscrits<sup>6</sup>.

## 1.2 Objectifs de l'étude

Plusieurs objectifs visés dans ce rapport :

- 2
- décrire les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des néobacheliers entrants en PASS et en L·AS1 en 2021-2022 ;
  - mesurer l'accès aux études de santé en un an, soit l'accès au Diplôme de Formation Générale en Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie, ainsi qu'en première année d'un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.

**Convention d'écriture** : dans la suite du rapport les formations de DFG2 de Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie seront évoquées sous la forme « MMOP », tandis que la première année d'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie sera évoquée sous la forme « IFMK1 ». Évoquées conjointement, ces formations seront présentées sous la forme « MMOP-K »

<sup>5</sup> À consulter sur le site de l'ODiF ([www.odif.univ-lille.fr](http://www.odif.univ-lille.fr)) : Les bacheliers 2017 inscrits en PACES à l'Université de Lille en 2017-2018, *Études & Enquêtes*, n°9, juin 2018, 16 p.

Les résultats en PACES des bacheliers 2017 inscrits en 2017-2018, *Études & Enquêtes*, n°13, septembre 2018, 8 p.  
Situation en octobre 2018 des inscrits en PACES en 2017-2018, *Études & Enquêtes*, n°16, novembre 2018, 12 p.

<sup>6</sup> À consulter sur le site de l'ODiF : Accueil et intégration des néobacheliers inscrits en Licence 1 et en PASS à l'Université de Lille – bacheliers 2020 inscrits en 2020-2021, *Études & Enquêtes*, n°41, février 2021, 8 p.

Situation en novembre 2021 des inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2020-2021, *Études & Enquêtes*, n°48, décembre 2021, 6 p.

Les annulations précoces du PASS en 2021-2022, *ODIF info*, n°20, décembre 2021, 2p.

Comparaison des inscrits en PACES PASS et L·AS1, *Études & Synthèses*, N°1, février 2022, 4p.



### 1.3 Population et formations étudiées

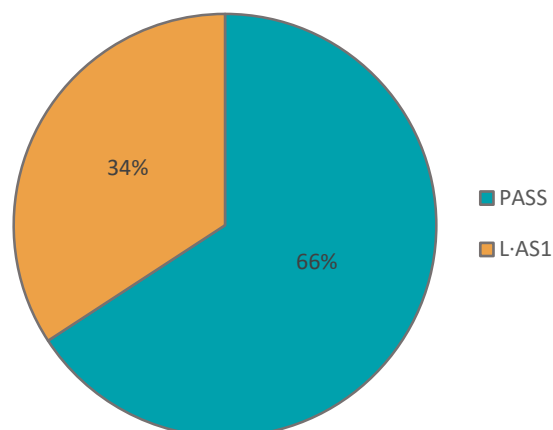
La population analysée est celle des **bacheliers 2021 inscrits en 2021-2022** à l'Université de Lille :

- en Parcours d'Accès Santé Spécifique (PASS) sans avoir annulé cette inscription avant novembre 2021,
- ou en première année de Licence Accès Santé (L·AS1).

Au 15 octobre 2021, cela représentait 2 255 étudiants dont 1 483 en PASS et 772 inscrits en L·AS1.

Les données de ce rapport sont issues du fichier scolarité (APOGÉE) 2021-2022 et des fichiers de la scolarité de l'UFR3S.

Graphique 1. Répartition des néobacheliers 2021 selon la formation préparatoire aux études de santé suivie en 2021-2022



Au sein des deux types de formations étudiées, on observe parmi les inscrits 2021-2022 de très fortes différences d'effectifs selon le parcours suivi.

Parmi les formations du PASS (tableau 1), le parcours Sciences du médicament est de loin celui qui compte le plus d'inscrits (327, soit 22% de l'ensemble des inscrits en PASS) ; quatre des douze parcours rassemblent la moitié des inscrits : Sciences du médicament, Sciences de la vie, Sciences sanitaires et sociales et Droit (qui a la spécificité de dispenser ses enseignements à distance – EAD).

Parmi les formations de L·AS1 (tableau 2), les parcours Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS dans la suite du rapport) et Sciences pour la santé rassemblent à eux seuls 75% des inscrits au sein des dix parcours de L·AS1 ; six des dix parcours comptent moins de 25 inscrits.

Pour information (données non représentées), si tous les inscrits des parcours de formations du PASS suivent principalement leurs enseignements sur le Campus « Santé » de l'Université de Lille, c'est aussi le cas de la grande majorité (77%) des inscrits des parcours de L·AS1 (13% ont l'essentiel de leurs enseignements dispensés sur le campus « Cité scientifique » de Villeneuve d'Ascq, tandis que 7,5% sont essentiellement basés sur le campus « Moulins » à Lille et 2,5% sur celui de « Pont-de-Bois » à Villeneuve d'Ascq.

Tableau 1. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie

	Fréquence	Pourcentage
PASS - Sciences du médicament	327	22%
PASS - Sciences de la vie	172	11,6%
PASS - Sciences sanitaires et sociales	131	8,8%
PASS - Droit (EAD)	120	8,1%
PASS - Économie et management	110	7,4%
PASS - Psychologie	108	7,3%
PASS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives	100	6,7%
PASS - Chimie	100	6,7%
PASS - Physique-chimie	97	6,5%
PASS - Mathématiques	87	5,9%
PASS - Physique	78	5,3%
PASS - Philosophie	53	3,6%
Ensemble	1483	100%

Source : ODIF - 2023

Tableau 2. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie

L·AS1 2021-2022	Fréquence	Pourcentage
L·AS1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	336	43,5%
L·AS1 Sciences pour la santé	240	31,1%
L·AS1 Sciences de la vie	56	7,3%
L·AS1 Psychologie	43	5,6%
L·AS1 SESI	24	3,1%
L·AS1 Économie et management	21	2,7%
L·AS1 Droit	19	2,5%
L·AS1 Sciences sanitaires et sociales	18	2,3%
L·AS1 Sociologie quantitative	8	1,0%
L·AS1 Sciences de l'information et du document	7	0,9%
Ensemble	772	100%

Source : ODIF - 2023

**Avertissement** : en ce qui concerne les parcours de L·AS1 qui ont des effectifs réduits (inférieurs à 30), si les données présentées sont exactes pour leurs inscrits 2021-2022, elles ne peuvent pas être considérées comme stables car susceptibles d'évoluer significativement pour les flux de néobacheliers futurs.

## 2. Profils des néobacheliers 2021

### 2.1 Description des principales caractéristiques sociodémographiques

Du point de vue sociodémographique (tableau 3), on constate surtout que si **les étudiantes sont majoritaires en PASS comme en L·AS1** et représentent 63% des néobacheliers inscrits en première année du premier cycle des études de santé (*contre 70% au niveau national<sup>7</sup>*), elles sont surtout significativement sur-représentées parmi les néobacheliers inscrits en PASS (68%), tandis que parmi les inscrits en L·AS1 la répartition est presque équilibrée (54% de femmes). Les répartitions par sexe varient de manière importante selon le parcours détaillé du PASS ou de L·AS1 ([tableau Annexe 3](#)).

**95% des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 sont de nationalité française** (*proportion équivalente à la proportion nationale*) ; les différences entre les inscrits en PASS et en L·AS1 ne sont pas significatives (ni celles observées entre les différents parcours du PASS ou de L·AS1 – [tableau Annexe 4](#)).

Dans l'ensemble, **la moitié des néobacheliers** inscrits en première année du premier cycle des études de santé à l'Université de Lille en 2021-2022 **sont issus d'un milieu dans lequel au moins un des parents exerce une profession de la catégorie « cadre » ou une « profession libérale »** (*cette proportion est identique à la proportion nationale*). Cette proportion est de 42% parmi les inscrits en L·AS1 et, surtout, de 54% parmi ceux du PASS. En ce qui concerne le détail des formations suivies ([tableau Annexe 5](#)), on observe qu'à spécialité identique, les inscrits en PASS sont toujours plus souvent issus d'un milieu favorisé relativement aux inscrits en L·AS1.

Dans la continuité de ce qui vient d'être vu, **40% des inscrits en première année du premier cycle des études de santé sont boursiers** (*proportion identique à la proportion nationale*). Les inscrits en L·AS1 perçoivent plus souvent une bourse que leurs homologues inscrits en PASS (45% contre 37%). A l'instar de ce qui a été constaté en ce qui concerne le milieu d'origine, on observe ([tableau Annexe 6](#)) qu'à spécialités identiques, les inscrits en PASS sont toujours moins souvent boursiers que leurs homologues de L·AS1.

---

<sup>7</sup> Ici comme ailleurs, la comparaison est faite avec les néobacheliers 2020-2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en France. Source : MESR-SIES-SISE, [Note d'information du SIES](#), n°13, Décembre 2022.

Tableau 3. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon leurs principales caractéristiques sociodémographiques

	PASS	L·AS1	Ensemble
Nombre de néobacheliers inscrits	1483	772	2255
Sexe			
Femme	68%	54%	63%
Homme	32%	46%	37%
Nationalité			
Française	94%	96%	94,5%
Étrangère	6%	4%	5,5%
Milieu socioprofessionnel			
Deux parents « cadres » ou « libéraux »	20%	12,5%	17%
Au moins un parent « cadre » ou « libéral »	34%	29%	32,5%
Autre composition du foyer	45%	55,5%	49%
PCS des parents inconnues	1%	3%	1,5%
Statut boursier			
Boursier	37%	45%	40%
Non boursier	63%	55%	60%

Source : ODiF - 2023

## 2.2 Description des principales caractéristiques scolaires

Du point de vue scolaire (tableau 4), on constate surtout que **les néobacheliers 2021 inscrits en 2021-2022 à l'Université de Lille en PASS sont presque tous (97%) titulaires d'un baccalauréat scientifique<sup>8</sup>, tandis que cela est le cas de quatre inscrits sur cinq de L·AS1 (ces pourcentages sont identiques à ceux rencontrés au niveau national<sup>9</sup>)**. S'il n'y a aucune différence en la matière entre les inscrits au sein des différentes « mineures » du PASS ([tableau Annexe 7](#)), des différences significatives existent parmi les inscrits des L·AS1 : on remarque en particulier que les néobacheliers inscrits en L·AS1 Sciences sanitaires et sociales sont les seuls à ne pas être majoritairement titulaires d'un baccalauréat scientifique (33% d'entre eux « seulement »).

Parmi les inscrits en PASS et en L·AS1, la configuration de spécialités majoritaire est Physique-chimie et Sciences de la vie en Terminale et Physique-chimie, Sciences de la vie et Mathématiques en Première (choix de trois inscrits sur cinq du PASS et de la moitié de ceux de L·AS1 - données non représentées).

La différence la plus marquante entre les néobacheliers inscrits en PASS et ceux inscrits en L·AS1 concerne le taux d'obtention de mention Très bien au baccalauréat : **près de la moitié (47%) des inscrits en PASS ont obtenu le baccalauréat avec la mention Très bien, contre moins d'un sur dix (6%) parmi les inscrits en L·AS1**.

*Au niveau national, respectivement 36% et 21% des inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2020-2021 avaient obtenu le baccalauréat avec une mention Très bien.*

<sup>8</sup> Défini comme tel si les deux spécialités choisies en Terminale sont des spécialités scientifiques.

<sup>9</sup> Cf. note précédente.

Les inscrits au sein des PASS Sciences du médicament et Psychologie sont ceux qui ont le plus obtenu le baccalauréat avec une mention Très bien (respectivement 77% et 82% - [tableau Annexe 8](#)).

**Près de la moitié (46%) des néobacheliers inscrits en PASS ont obtenu le baccalauréat en avance scolaire** (*i.e.* à l'âge de 17 ans et moins si on considère que la norme est de 18 ans) ; cela est le cas de 39% des inscrits en L·AS1. En ce qui concerne le détail des formations suivies ([tableau Annexe 9](#)), on observe qu'à spécialités identiques, les inscrits en PASS ont toujours plus souvent obtenu le baccalauréat en avance scolaire comparativement à leurs homologues inscrits en L·AS1.

Le recrutement des formations de premier cycle des études de santé est essentiellement « régional » au sens d'avant la loi du 16 janvier 2015 : les néobacheliers du PASS et de L·AS1 sont originaires à respectivement 93% et 89% du Nord - Pas-de-Calais. Le [tableau Annexe 10](#) fournit l'origine des néobacheliers selon la formation détaillée suivie en 2021-2022.

Tableau 4. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon leurs principales caractéristiques scolaires

	PASS	L·AS1	Ensemble
Nombre de néobacheliers inscrits	1483	772	2255
Type de baccalauréat			
Général Scientifique	97%	79%	91%
Général Économie ou Littéraire	2%	14%	6%
Technologique ou Professionnel	1%	7%	3%
Mention au baccalauréat			
Passable	2%	19%	8%
Assez-bien	12%	45%	24%
Bien	39%	30%	35,5%
Très-bien	47%	6%	32,5%
Âge au baccalauréat			
17 ans ou moins	46%	39%	43,5%
18 ans ou plus	54%	61%	56,5%
Lieu du baccalauréat			
Nord	66,5%	74,5%	69%
Pas-de-Calais	26%	14%	22%
Aisne, Oise et Somme	0,5%	2,5%	1%
Autres régions françaises	7%	9%	8%

Source : ODIF - 2023

## 2.3 Caractérisation statistiques des inscrits en PASS et en L·AS1 en 2021-2022

La caractérisation statistique<sup>10</sup> permet d'identifier, parmi l'ensemble des variables et de leurs modalités, celles qui caractérisent le plus (et donc qui distinguent le plus entre eux) les inscrits en PASS en 2021-2022 à l'Université de Lille de leurs homologues inscrits en L·AS1.

Le tableau 5 montre que **les néobacheliers 2021 inscrits en PASS** sont surtout caractérisés par le fait d'être des étudiants plus souvent que l'ensemble des étudiants de premier cycle d'études préparatoires aux études de santé :

- titulaires d'un baccalauréat scientifiques (*i.e.* deux spécialités scientifiques en Terminale) ;
- obtenu avec une mention Très bien ;
- après avoir choisi les spécialités Mathématiques et Physique-Chimie en Terminale et la spécialité Sciences de la Vie en Première ;

Les étudiants du PASS sont également, entre autres, davantage :

- des femmes ;
- des bacheliers mention Bien ;
- qui ont obtenu le baccalauréat en avance relativement à l'âge « normal » (18 ans) ;
- et des personnes issues d'un milieu socioprofessionnel « Profession libérale » (pour les deux parents), non boursières.

8

Le tableau 5bis montre que **les néobacheliers 2021 inscrits en L·AS1** sont surtout caractérisés par le fait d'être des étudiants qui ont plus souvent obtenu le baccalauréat sans mention (*i.e.* avec la mention Passable) ou avec la mention Assez bien.

Ce sont également des étudiants qui sont davantage :

- titulaires d'un baccalauréat non scientifique, ou d'un baccalauréat technologique ou professionnel, ou d'un baccalauréat scientifique avec la spécialité SVT en Terminale ;
- obtenu à l'âge normal ou en retard ;
- des hommes ;
- boursiers et issus d'un milieu socioprofessionnel « Ouvrier » ou « Employé ».

---

<sup>10</sup> La caractérisation statistique est une procédure qui permet de décrire une variable, ou les modalités d'une variable, aux regards des variables explicatives introduites dans la caractérisation. Il faut retenir que **les éléments caractéristiques d'une modalité ou d'une variable ne sont pas forcément ceux qui, au niveau descriptif, sont les plus représentés : ils sont caractéristiques parce qu'ils sont significativement plus représentés au sein de la modalité étudiée relativement à leur représentation dans l'ensemble de la population.** La procédure est réalisée sous SPAD. Extrait de l'aide du logiciel : « cette procédure est la procédure idéale pour tout savoir d'une variable en une seule demande. On peut caractériser soit chaque modalité d'une variable, soit globalement la variable elle-même. Les éléments caractéristiques sont classés par ordre d'importance à l'aide d'un critère statistique ("valeur-test") auquel est associé une probabilité : plus la valeur-test est grande (plus la probabilité est faible), plus l'élément est caractéristique ». Quant à la « valeur test », « le principe en est le suivant : pour évaluer l'ampleur des différences entre proportions ou entre moyennes, on réalise des tests statistiques que l'on exprime finalement en nombre d'écart-types d'une loi normale. La valeur-test est égale à ce nombre d'écart-types. Ainsi lorsque la valeur-test est supérieure à 2 en valeur absolue, un écart est significatif au seuil usuel (5%). En rangeant les items dans l'ordre décroissant des valeurs-tests, on range les items dans l'ordre de leur importance pour caractériser un objet (...) ». De manière complémentaire : « une modalité d'une variable nominale est considérée comme caractéristique de la classe si son abondance dans la classe est jugée significativement supérieure à ce qu'on peut attendre compte tenu de sa présence dans la population », Ludovic Lebart, Alain Morineau, Marie Piron, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod (1<sup>ère</sup> éd. : 1995), chapitre 2, Section 3, page 182.

Tableau 5. Caractérisation statistique des **néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022**

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.*	% dans la classe	N dans la classe
Type de bac.	Général - Scientifique	99,9%	0,000	97,4%	1445
Mention au bac.	Très bien	99,9%	0,000	46,7%	692
Spécialités du bac.	Maths - PC (Term.) - SVT (Première)	99,9%	0,000	25,8%	382
Département du bac.	Pas-de-Calais	6,6%	0,000	25,9%	384
Sexe	Femme	6,3%	0,000	68,0%	1008
Mention au bac.	Bien	4,2%	0,000	38,8%	576
PCS " Parent 1 "	Profession libérale	4,1%	0,000	8,8%	130
PCS " Parent 2 "	Profession libérale	3,9%	0,000	7,8%	115
Spécialités du bac.	PC - SVT (Term.) - Maths (Première)	3,7%	0,000	59,6%	884
Statut boursier	Non boursier	3,5%	0,000	63,0%	935
Classe d'âge au bac.	17 ans et moins	3,1%	0,001	45,9%	680
PCS " Parent 1 "	Ingénieur cadre technique d'entreprise	2,7%	0,003	8,4%	124
Nationalité	Étrangère	2,2%	0,016	6,4%	95
PCS " Parent 1 "	Commerçant et assimilé	2,0%	0,021	2,5%	37

Source : ODIF - 2023

Tableau 5bis . Caractérisation statistique des **néobacheliers 2021 inscrits en L-AS1 en 2021-2022**

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Passable	99,9%	0,000	18,8%	145
Mention au bac.	Assez bien	99,9%	0,000	45,5%	351
Type de bac.	Général - Économique social Littéraire	11,5%	0,000	13,6%	105
Spécialités du bac.	Spéc. non scientifique en Terminale	11,2%	0,000	13,2%	102
Type de bac.	Technologique Professionnel	7,6%	0,000	7,3%	56
Spécialités du bac.	Maths - SVT -- PC	6,8%	0,000	11,3%	87
Sexe	Homme	6,3%	0,000	45,7%	353
Spécialités du bac.	Spéc. non scientifique en Première	5,2%	0,000	16,8%	130
Département du bac.	Nord	4,0%	0,000	74,5%	575
Statut boursier	Boursier	3,5%	0,000	44,7%	345
PCS " Parent 1 "	Ouvrier qualifié	3,4%	0,000	9,1%	70
Classe d'âge au bac.	18 ans et plus	3,1%	0,001	61,0%	471
PCS " Parent 2 "	Personnel de service direct aux particuliers	2,4%	0,007	3,6%	28
Nationalité	Française	2,2%	0,016	95,9%	740
PCS " Parent 2 "	Employé de commerce	2,0%	0,028	5,3%	41
PCS " Parent 2 "	Ouvrier qualifié	1,9%	0,030	5,4%	42

Source : ODIF - 2023

\* Seules les significations au seuil égal ou supérieur à 95% (Proba.  $\geq$  0,050 dans le tableau) sont fournies. Sont également fournis : le pourcentage de la modalité caractéristique de la catégorie (« classe » dans le tableau) caractérisée, ainsi que son effectif.

## 2.4 Comparaison avec les néobacheliers inscrits en PACES en 2019-2020

La comparaison des principales caractéristiques sociodémographiques et scolaires des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 à l'Université de Lille en 2021-2022 avec les principales caractéristiques des néobacheliers 2019 inscrits en PACES en 2019-2020<sup>11</sup> (tableau 6) montre en particulier que :

- si les répartitions de plusieurs variables (hormis le sexe et, surtout, la mention obtenue au baccalauréat) sont très proches quand on compare les caractéristiques de l'ensemble des deux populations,
- de nombreuses différences apparaissent quand on compare les caractéristiques des anciens étudiants de la PACES avec celles des étudiants du PASS d'une part et celles des étudiants de L·AS1 d'autre part.

**Comparés aux néobacheliers de PACES, les néobacheliers inscrits en PASS** se distinguent surtout par le fait d'avoir bien plus souvent terminé leurs études secondaires dans d'excellentes conditions en étant presque neuf sur dix (86%) à avoir obtenu le baccalauréat avec une mention Bien ou Très bien (soit une proportion double de celle rencontrés chez les néobacheliers de PACES).

Les néobacheliers du PASS sont également plus souvent :

- issus d'un milieu de « cadre(s) et/ou de libéraux » (et sont donc moins souvent boursiers) ;
- et titulaires d'un baccalauréat scientifique obtenu en avance relativement à la norme (de 18 ans).

**Comparés aux néobacheliers de PACES, les néobacheliers inscrits en L·AS1** se distinguent surtout par le fait :

- d'être presque autant des femmes que des hommes, là où les néobacheliers de PACES étaient très majoritairement des femmes (69%) ;
- de compter une part significative de bacheliers ES et L (14%), alors que cette part était symbolique parmi les néobacheliers de PACES (2,5%) ;
- d'être enfin une population beaucoup plus homogène quant au niveau de sortie de l'enseignement secondaire : 75% d'entre eux ont obtenu une mention Assez bien ou Bien au baccalauréat, seuls 19% ont obtenu le baccalauréat sans mention (*i.e.* avec la mention Passable) contrairement à près d'un tiers de leurs homologues de PACES, et seuls 6% ont obtenu une mention Très bien, contrairement à un quart de leurs homologues de PACES.

Enfin, **la principale conséquence de la réforme du premier cycle des études de santé est l'élévation du niveau scolaire des néobacheliers entrants** : la proportion des néobacheliers qui ont obtenu le baccalauréat sans mention a été divisée par quatre suite à la réforme des études de santé (parmi les néobacheliers du PASS, la présence d'étudiants qui n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat est même devenue symbolique). La sélection permise par la réforme et, sans doute, l'auto-sélection au moment de la saisie des vœux Parcoursup par les élèves de Terminales eux-mêmes devant une réforme complexe (dont la principale « mesure » médiatisée a été l'interdiction du doublement de l'année de PASS ou de L·AS), a réorienté une partie du flux de bacheliers vers d'autres formations, ce qui en termes de résultats est positif puisque la réussite des bacheliers sans mention était quasi inexistante au moment de la PACES<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Dernier flux de néobacheliers entrants en PACES à l'Université de Lille.

<sup>12</sup> Par exemple, le taux d'accès aux études de santé des néobacheliers 2017 inscrits en PACES à l'Université de Lille en 2017-2018 alors qu'ils n'avaient pas obtenu de mention au baccalauréat était de 0,5% (cf. Les résultats en PACES des bacheliers 2017, *Études & Enquêtes*, n°13, sept. 2018).



Tableau 6. comparaison des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L-AS1 en 2021-2022 et des néobacheliers 2019 inscrits en PACES en 2019-2020

	PASS	L-AS1	Ensemble 2021-2022	PACES 2019-2020
Nombre de néobacheliers inscrits	1483	772	2255	2132
Sexe				
Femme	68%	54%	63%	68,5%
Homme	32%	46%	37%	31,5%
Nationalité				
Française	94%	96%	94,5%	94,5%
Étrangère	6%	4%	5,5%	5,5%
Milieu socioprofessionnel				
Deux parents « cadres » ou « libéraux »	20%	12,5%	17%	17%
Au moins un parent « cadre » ou « libéral »	34%	29%	32,5%	30%
Autre composition du foyer	45%	55,5%	49%	51%
PCS des parents inconnues	1%	3%	1,5%	2%
Statut boursier				
Boursier	37%	45%	40%	42%
Non boursier	63%	55%	60%	58%
Type de baccalauréat				
Général scientifique	97%	79%	91%	92%
Général Économie ou Littéraire	2%	14%	6%	2,5%
Technologique ou Professionnel	1%	7%	3%	5,5%
Mention au baccalauréat				
Passable	2%	19%	8%	31,5%
Assez-bien	12%	45%	24%	25%
Bien	39%	30%	35,5%	22,5%
Très-bien	47%	6%	32,5%	21%
Âge au baccalauréat				
17 ans ou moins	46%	39%	43,5%	42%
18 ans ou plus	54%	61%	56,5%	58%
Lieu du baccalauréat				
Nord	66,5%	74,5%	69%	64%
Pas-de-Calais	26%	14%	22%	25%
Aisne, Oise et Somme	0,5%	2,5%	1%	2%
Autres régions françaises	7%	9%	8%	9%

Source : ODIF - 2023

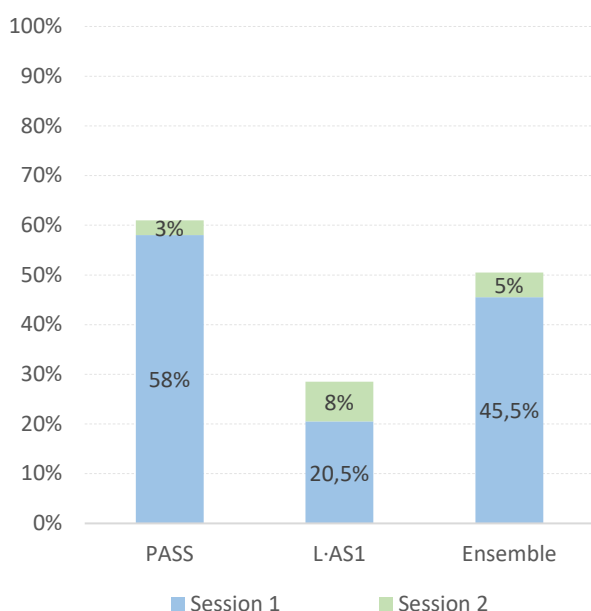
### 3. Résultats à l'année et candidatures aux études de santé

*Rappel sur l'organisation du PASS et des L·AS : l'accès aux études de santé (MMOP-K) est possible aux étudiants du PASS et de L·AS si et seulement si les 60 ECTS nécessaires à la validation de chaque niveau (Bac+1, Bac+2, Bac+3) de Licence sont obtenus en première session (et non suite à la session de rattrapage).*

*La candidature aux études de santé est de facto pour les inscrits en PASS qui n'annulent pas leur inscription administrative avant le 29 octobre de l'année. En ce qui concerne les inscrits en L·AS1, ils peuvent tout à fait réaliser leur année de Licence sans utiliser l'une de leurs deux candidatures disponibles pour tenter d'accéder aux études de santé ; le choix d'être ou non candidat aux études de santé se fait au plus tard à la fin du mois de février.*

#### 3.1 Résultats à l'année

Graphique 2. Taux de validation de l'année 2021-2022 selon le type de formation



Source : ODIF - 2023

**La moitié des inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille a obtenu les 60 ECTS qui valident l'année préparée.** Ce taux d'ensemble masque une différence très importante selon le type de formation suivie : 61,5% des inscrits en PASS valident leur année contre 28,5% des inscrits en L·AS1.

La différence entre les formations est encore plus importante lorsqu'on observe la validation de l'année en première session : les inscrits en PASS valident 2,8 fois plus que les inscrits en L·AS1 leur année en première session (respectivement 58% contre 20,5%).

**En termes de rapport de chances (odds ratio), les inscrits en PASS ont 5,4 fois plus de chances que les inscrits en L·AS1 de valider leur année sans passer par les rattrapages plutôt que de ne pas le faire.**

Le tableau Annexe 11 fournit le détail de la réussite selon les parcours de PASS et de L·AS1. On constate d'abord la situation très atypique du PASS - Droit au sein duquel seuls 17% des néobacheliers inscrits en 2021-2022 obtiennent leur année (*i.e.* en validant les 60 ECTS requis). Si environ un tiers des inscrits en PASS – Philosophie et Physique valident leur année, cela est *a contrario* le cas de 75% des inscrits en PASS – STAPS et même de 80% de ceux du PASS - Sciences du médicament.

Parmi les différents parcours de L·AS1, on note (là où les effectifs sont suffisants – cf. [tableau Annexe 2](#)) que le taux d'obtention de l'année varie du simple (16%) en L·AS1 Psychologie et Sciences pour la santé, au double (32%) en L·AS1 Sciences de la vie.

La caractérisation statistique<sup>13</sup> des trois modalités (« validation de l'année en première session », « validation de l'année en deuxième session », « non validation de l'année ») de la variable « validation de l'année en 2021-2022 » permet en particulier de constater que :

- **les néobacheliers inscrits en PASS qui ont validé leur année (obtention de 60 ECTS) suite à la première session d'examens** sont très significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers inscrits en PASS (tableau 7) des étudiants qui ont obtenu une mention Très bien au baccalauréat. Ce sont également davantage des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique (99,2% des validations en première session) spécialités Mathématiques et Physique-Chimie en Terminale et Sciences de la Vie et de la Terre en Première.

Socialement, il est à noter que ce sont plus souvent aussi des étudiants issus d'un milieu d'enseignants (« parent 1 » et, particulièrement, « parent 2 ») ; les parents exerçant une Profession libérale sont, cette fois et contrairement à la caractérisation des inscrits en PASS, à la limite de ne pas caractériser les étudiants qui valident leur année en première session.

Cinq des douze parcours (ou « mineures ») du PASS sont significativement caractéristiques des étudiants qui valident en première session leur année (et parmi eux tout particulièrement le parcours Sciences du médicament).

Tableau 7. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 ayant validé leur année lors de la première session d'examens

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Très bien	99,9	0,000	64,4	555
Formation 2021 2022	PASS - Sc. du médicament	9,5	0,000	30,5	263
Statut boursier détaillé	Non boursiers	7,2	0,000	70,8	610
Type de bac.	Général - Scientifique	4,9	0,000	99,2	855
Bac. spec. combinées	Maths - PC -- SVT	4,8	0,000	30,4	262
Nationalité	Française	4,2	0,000	95,9	827
PCS " Parent 2 "	Professeur, profession scientifique	4,1	0,000	8,1	70
PCS " Parent 1 "	Ingénieur cadre technique d'entreprise	4,0	0,000	10,8	93
PCS " Parent 2 "	Instituteur et assimilé	3,6	0,000	6,1	53
Formation 2021 2022	PASS - STAPS	3,5	0,000	8,7	75
PCS " Parent 1 "	Professeur, profession scientifique	3,4	0,000	8,7	75
Formation 2021 2022	PASS - Psychologie	2,8	0,002	8,9	77
PCS " Parent 2 "	Ingénieur cadre technique d'entreprise	2,8	0,002	5,0	43
Formation 2021 2022	PASS - Sc. sanitaires et sociales	2,7	0,003	10,6	91
PCS " Parent 2 "	Cadre administratif et commercial d'entreprise	2,2	0,012	9,6	83
Formation 2021 2022	PASS - Sc. de la vie	2,2	0,013	13,2	114
PCS " Parent 1 "	Cadre administratif et commercial d'entreprise	2,1	0,016	12,3	106
PCS " Parent 2 "	Profession libérale	1,7	0,043	8,8	76
PCS " Parent 1 "	Profession libérale	1,7	0,047	9,9	85

Source : ODIF - 2023

- **les néobacheliers inscrits en PASS qui ont validé leur année suite à la deuxième session d'examens** sont significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers inscrits en PASS (tableau 7bis) des étudiants issus d'un milieu « Ouvrier » du département du Nord qui étaient de (très) bons élèves (baccalauréat obtenu avec la mention Bien).

<sup>13</sup> Cf. note 10.

- les néobacheliers inscrits en PASS qui n'ont pas validé leur année sont très significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers inscrits en PASS (tableau 7ter) des étudiants qui n'ont obtenu qu'une mention Assez bien au baccalauréat. Socialement, il est à noter que ce sont plus souvent aussi des étudiants issus d'un foyer dans lequel les parents ne sont pas (ou plus) en activité et qui doivent bénéficier de bourses aux échelons les plus élevés pour réaliser leurs études.

Cinq des douze parcours du PASS sont significativement caractéristiques des étudiants qui ne valident pas leur année (et parmi eux tout particulièrement le parcours Droit dont les enseignements sont dispensés « à distance »).

Tableau 7bis. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 ayant validé leur année lors de la deuxième session d'examens

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Département du bac.	Nord	3,3	0,001	87,8%	43
PCS " Parent 1 "	Ouvrier qualifié	2,8	0,003	16,3%	8
Mention au bac.	Bien	1,9	0,028	53,1%	26

Source : ODIF - 2023

Tableau 7ter. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 n'ayant pas validé leur année (ni en première session ni en deuxième session d'examens)

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Assez bien	99,9	0,000	26,9	154
Formation 2021 2022	PASS - Droit (EAD)	9,8	0,000	17,0	97
PCS " Parent 1 "	Personne sans activité professionnelle	6,6	0,000	13,6	78
Statut boursier détaillé	Échelons 6 et 7	5,4	0,000	10,8	62
Mention au bac.	Bien	5,4	0,000	47,6	272
PCS " Parent 2 "	Personne sans activité professionnelle	5,2	0,000	20,6	118
Nationalité	Étrangère	4,3	0,000	10,0	57
Formation 2021 2022	PASS - Physique	4,1	0,000	8,4	48
Formation 2021 2022	PASS - Philosophie	4,0	0,000	6,1	35
Bac. spec. combinées	Spéc. Non scientifiques en Terminale	3,5	0,000	12,6	72
Formation 2021 2022	PASS - Chimie	3,1	0,001	9,4	54
Formation 2021 2022	PASS - Physique Chimie	3,0	0,001	9,1	52
Statut boursier détaillé	Échelons 4 et 5	2,7	0,004	8,7	50
PCS " Parent 1 "	Ouvrier qualifié	2,3	0,010	7,0	40
PCS " Parent 2 "	Employé de commerce	2,1	0,016	4,9	28
Formation 2021 2022	PASS - Mathématiques	2,0	0,022	7,5	43
Bac. spec. combinées	Maths - SVT -- PC	1,9	0,030	4,9	28
Statut boursier détaillé	Échelon 1	1,8	0,034	6,5	37
PCS " Parent 1 "	Employé administratif d'entreprise	1,8	0,039	6,6	38
Département du bac.	Autre département	1,7	0,048	9,1	52

Source : ODIF - 2023

En ce qui concerne les néobacheliers inscrits en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille, la caractérisation statistique<sup>14</sup> des trois modalités (« validation de l'année en première session », « validation de l'année en deuxième session », « non validation de l'année ») de la variable « validation de l'année en 2021-2022 » permet en particulier de constater que :

**- les néobacheliers inscrits en L·AS1 qui ont validé leur année (obtention de 60 ECTS) suite à la première session d'examens** sont significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers inscrits en L·AS1 (tableau 8) des étudiants qui ont obtenu le baccalauréat avec les mentions Très bien et Bien.

Socialement, ces étudiants sont davantage issus d'un foyer où l'un des parents (le « parent 1 ») est enseignant ou cadre administratif, commercial ou technique d'entreprise.

Seul l'un des dix parcours (ou « options ») de L·AS1 est associé à la validation de l'année dès la première session : le parcours Sciences de la Vie.

**- les néobacheliers inscrits en L·AS1 qui ont validé leur année suite à la deuxième session d'examens** sont uniquement caractérisés (tableau 8bis) par le fait d'avoir plus souvent obtenu le baccalauréat avec une mention Bien.

Tableau 8. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 ayant validé leur année lors de la première session d'examens

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Très bien	6,990	0,000	19,5	31
Mention au bac.	Bien	6,064	0,000	50,3	80
PCS " Parent 1 "	Instituteur et assimilé	3,698	0,000	7,5	12
Statut boursier détaillé	Non boursiers	2,440	0,007	64,2	102
Bac. spec. combinées	Maths - PC -- SVT	2,411	0,008	10,7	17
PCS " Parent 1 "	Cadre administratif et commercial d'entreprise	2,399	0,008	15,1	24
PCS " Parent 1 "	Professeur, profession scientifique	2,003	0,023	9,4	15
Formation 2021 2022	L·AS1 Sc. de la vie	1,976	0,024	11,3	18
PCS " Parent 1 "	Ingénieur cadre technique d'entreprise	1,659	0,049	8,2	13

Source : ODIF - 2023

Tableau 8bis. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 ayant validé leur année lors de la deuxième session d'examens

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Bien	2,7	0,003	46,7%	28

Source : ODIF - 2023

**- les néobacheliers inscrits en L·AS1 qui n'ont pas validé leur année** sont significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers inscrits en L·AS1 (tableau 8ter) des étudiants qui ont obtenu le baccalauréat sans mention (*i.e.* avec la mention Passable) ou avec la mention Assez bien.

Socialement, comme leurs homologues des PASS, ce sont plus souvent aussi des étudiants issus d'un foyer dans lequel les parents ne sont pas (ou plus) en activité et qui bénéficient de bourses aux échelons les plus élevés pour réaliser leurs études.

<sup>14</sup> Cf. note 10.

Cinq des douze parcours du PASS sont significativement caractéristiques des étudiants qui ne valident pas leur année (et parmi eux tout particulièrement le parcours Droit dont les enseignements sont dispensés « à distance »).

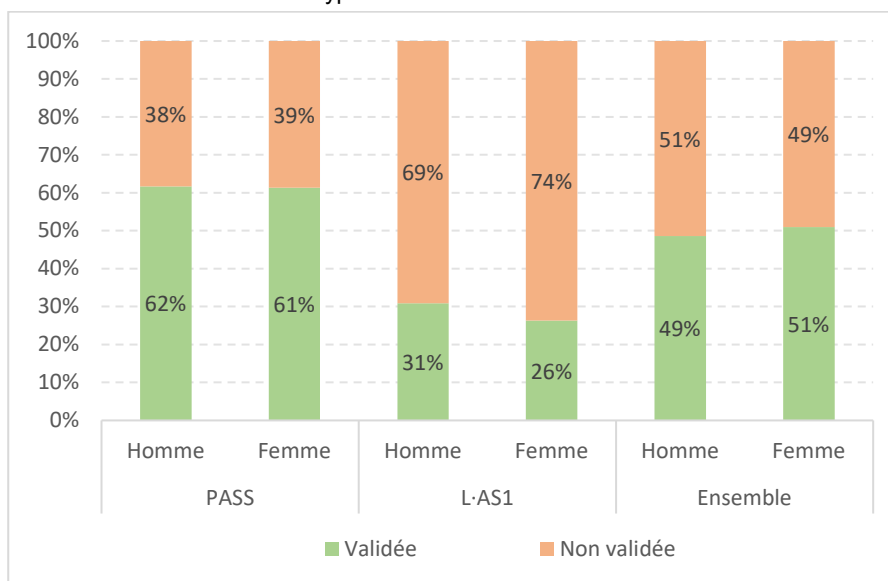
Tableau 8ter. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 n'ayant pas validé leur année (ni en première session ni en deuxième session d'examens)

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Passable	6,648	0,000	24,2	134
Mention au bac.	Assez bien	5,035	0,000	51,2	283
PCS " Parent 2 "	Personne sans activité professionnelle	3,058	0,001	17,4	96
PCS " Parent 1 "	Personne sans activité professionnelle	2,899	0,002	9,9	55
PCS " Parent 1 "	Employé administratif d'entreprise	2,805	0,003	7,6	42
Statut boursier détaillé	Échelons 4 et 5	2,160	0,015	6,9	38
Statut boursier détaillé	Échelons 6 et 7	2,028	0,021	7,2	40

Source : ODIF - 2023

Comme on le remarque, la variable Sexe n'apparaît pas dans les caractérisations présentées. En effet (graphique 3 ci-dessous), les taux de validation de l'année sont les mêmes chez les femmes et chez les hommes (la petite différence observée parmi les inscrits en L-AS1 n'est pas significative statistiquement).

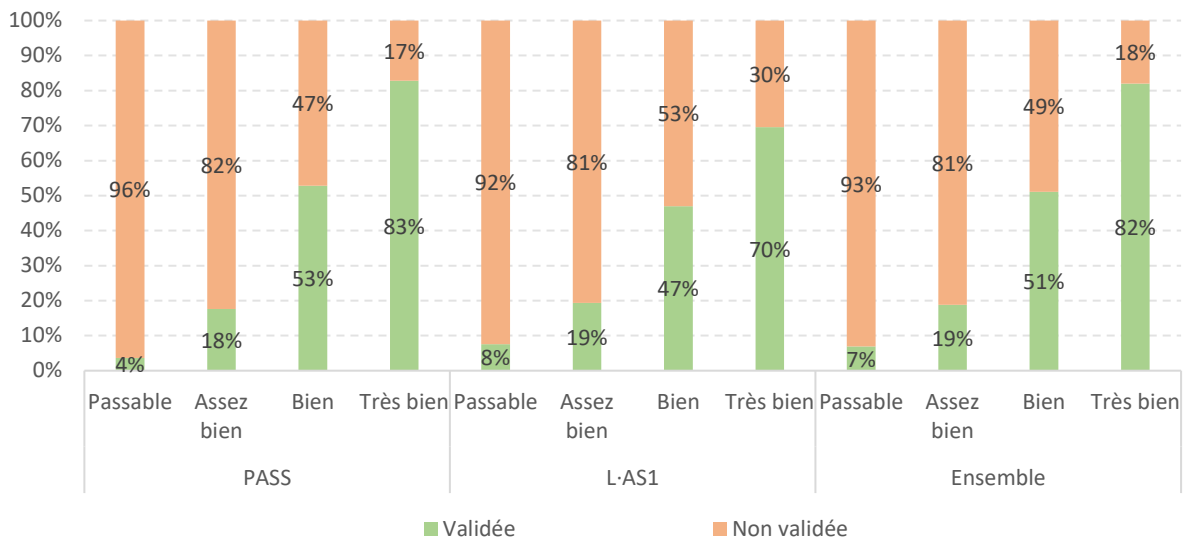
Graphique 3. Validation de l'année préparée en 2021-2022 des néobacheliers 2021 selon le type de formation suivie et le sexe



Source : ODIF - 2023

*A contrario*, la mention obtenue au baccalauréat apparaît toujours comme la variable la plus caractérisante. Les différences sont particulièrement importantes (graphique 4 ci-dessous) que ce soit parmi les néobacheliers inscrits en PASS ou en L-AS1. On observe en particulier que les étudiants qui ont obtenu une mention Très bien au baccalauréat sont 83% à valider leur année, alors qu'ils ne sont que 4% à y parvenir parmi les inscrits qui ont obtenu le baccalauréat sans mention (*i.e.* mention Passable). **En termes de rapport de chances (odds ratio), les néobacheliers mention Très bien inscrits en PASS ont 117 fois plus de chances que leurs homologues sans mention de valider leur année plutôt que de ne pas la valider.**

Graphique 4. Validation de l'année préparée en 2021-2022 des néobacheliers 2021 selon le type de formation suivie et la mention obtenue au baccalauréat



Source : ODIF - 2023

### 3.2 Candidatures aux études de santé des néobacheliers inscrits en L-AS1

**60% des néobacheliers 2021 inscrits en L-AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille ont choisi d'être candidats aux études de santé** cette même année universitaire (et donc d'utiliser une de leurs deux candidatures). Pour les quatre formations aux effectifs importants<sup>15</sup> (Sciences pour la santé, STAPS, Sciences de la vie et Psychologie), le taux de candidature varie entre 54% en Psychologie à 64% en STAPS.

17

Tableau 9. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en L-AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et la candidature aux études de santé

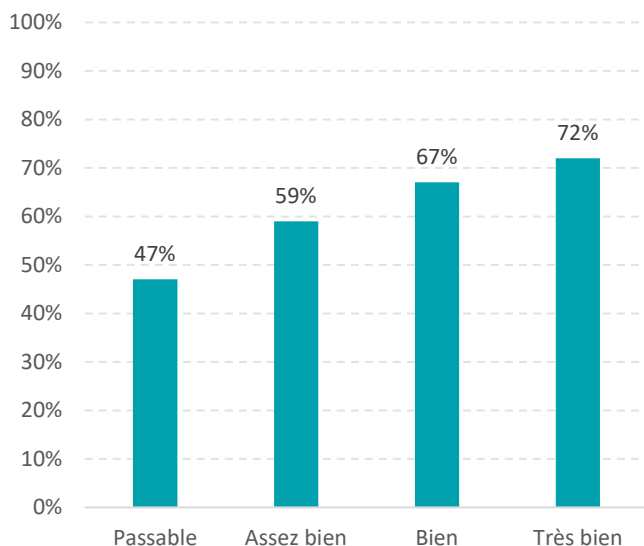
Variable	Candidature DFG2-K1		Total
	Candidat	Non candidat	
L-AS1 Sc. pour la santé	60,0%	40,0%	100%
L-AS1 Sc. sanitaires et sociales	72,2%	27,8%	100%
L-AS1 STAPS	64,3%	35,7%	100%
L-AS1 Sc. de la vie	58,9%	41,1%	100%
L-AS1 SESI	29,2%	70,8%	100%
L-AS1 Psychologie	53,5%	46,5%	100%
L-AS1 Économie et management	42,9%	57,1%	100%
L-AS1 Sociologie quantitative	75,0%	25,0%	100%
L-AS1 Sc. de l'information et du document	14,3%	85,7%	100%
L-AS1 Droit	63,2%	36,8%	100%
Ensemble de L-AS1	60,1%	39,9%	100%

Source : ODIF - 2023

<sup>15</sup> Effectifs qui permettent d'envisager une information potentiellement assez stable à court terme.

Le taux de candidature ne varie significativement ni selon le sexe, ni selon le département d'obtention du baccalauréat, ni selon la classe d'âge au baccalauréat.

Graphique 5. Taux de candidature aux études de santé selon la mention obtenue au baccalauréat - inscrits en L-AS1 en 2021-2022 -



Source : ODIF - 2023

Le taux de candidature varie plus selon la mention obtenue au baccalauréat. On constate (tableau ci-contre) en effet une progression constante et presque linéaire au fil des niveaux de mention.

Si moins de la moitié des inscrits en L-AS1 en 2021-2022 choisissent d'être candidat aux études de santé cette même année universitaire, cela est le cas de près des trois quarts des néobacheliers qui ont obtenu le baccalauréat avec mention.

L'autre différence significative s'observe (données non représentées) selon le type de baccalauréat obtenu : si 63% des bacheliers généraux scientifiques sont candidats aux études de santé en 2021-2022, cela n'est le cas que de 49,5% des bacheliers généraux ES et L et de 44,5% des bacheliers technologiques ou professionnels.



## 4. Admission aux études de santé

*Grands principes de l'admission en études de santé : la présentation à la phase d'admission en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie est soumise à la validation des 60 ECTS (première année d'un PASS ou d'une L·AS1) lors de la session initiale (session 1).*

*À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis pour chaque formation de santé, ainsi que la liste des candidats inscrits sur liste complémentaire.*

*Les candidats ayant obtenu un rang de classement aux épreuves du premier groupe supérieur à un seuil défini par le jury sont admis dans la formation choisie sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe.*

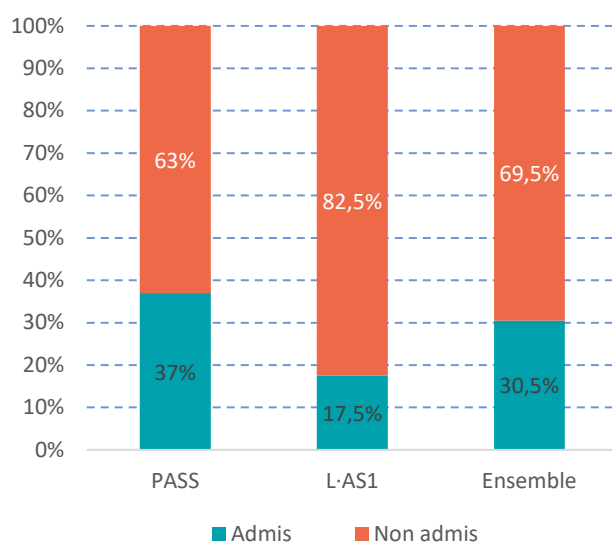
*Les étudiants qui ont obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini à l'issue des épreuves de premier groupe, mais supérieure à un seuil minimal défini par le jury, se présentent aux épreuves d'admission du second groupe.*

*À l'Université de Lille, les épreuves de second groupe d'admission se composent quatre Mini-Entretiens Multiples (MEM). Ces épreuves sont communes aux étudiants de PASS et de L·AS (1, 2 et 3). Le groupe d'évaluateurs est commun aux étudiants de PASS et de L·AS et ne connaît ni la formation d'origine de l'étudiant (PASS ou L·AS), ni son ou ses souhait(s) de filières de santé.*

### 4.1 Admission en études de santé des inscrits en PASS ou en L·AS1

#### 4.1.1 Données d'ensemble

Graphique 6. Admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 selon le type de formation suivie



Source : ODIF - 2023

**31% des néobacheliers inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille ont été admis en études de santé (MMOP-K) à l'issue de leur première année postbac.**

Le taux d'admission d'ensemble masque ici encore le fait que l'accès aux études de santé des inscrits en PASS est double de celui des inscrits en L·AS1.

En termes de rapport de chance (odds-ratio), les néobacheliers qui ont suivi un PASS ont 2,8 fois plus de chance que leurs homologues de L·AS1 d'être admis dans une filière de santé (MMOP-K) plutôt que de ne pas l'être.

*Au niveau national<sup>16</sup>, 25% des néobacheliers 2020 inscrits en PASS ou en L·AS1 ont été admis dans une filière de santé à l'issue de l'année 2020-2021 ; ce taux était de 28% parmi les inscrits en PASS et de 18% parmi leurs homologues de L·AS1.*

Les néobacheliers inscrits en PASS Sciences du médicament ont le taux d'admission le plus élevé (58% - cf. [tableau Annexe 12](#)). Parmi les néobacheliers inscrits dans les L·AS1 qui comptent des effectifs significatifs, les taux d'accès aux études de santé sont voisins (compris entre 16% et 20%).

<sup>16</sup> Cf. note 7.

La caractérisation statistique<sup>17</sup> du résultat à l'admission en études de santé des néobacheliers 2021 montre (tableau 10) que **les étudiants « admis »** en Médecine, ou Maïeutique, ou Odontologie, ou Pharmacie ou Masso-kinésithérapie à l'issue de l'année universitaire 2021-2022 sont avant tout caractérisés par le fait d'avoir très significativement plus souvent que l'ensemble des néobacheliers obtenu le baccalauréat avec une mention Très bien.

Les « admis » sont également davantage titulaires d'un baccalauréat scientifique et, en particulier, d'un baccalauréat avec les trois spécialités suivantes : SVT en classe de Première, Mathématiques et Physique-chimie en classe de Terminale.

Socialement, les néobacheliers admis dans une filière de santé à l'issue de l'année universitaire 2021-2022 sont significativement plus souvent issus de milieux qui favorisent la réussite scolaire, l'adaptation aux études supérieures et l'acculturation aux études de santé.

Tableau 10. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 **admis en études de santé**

Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.*	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Très bien	99,9	0,000	60,7	416
Formation 2021 2022	PASS - Sc. du médicament	11,3	0,000	27,7	190
Type de formation	PASS	9,7	0,000	80,1	549
Statut boursier détaillé	Non boursiers	8,9	0,000	74,2	508
Spéc. Bac. combinées	Maths - PC (Terminale) - SVT (1ère)	7,3	0,000	28,5	195
Type de bac.	Général - Scientifique	6,4	0,000	96,6	662
PCS " Parent 1 "	Cadre administr. / commerc. d'entrepr.	4,6	0,000	15,0	103
PCS " Parent 2 "	Instituteur et assimilé	4,3	0,000	7,0	48
Classe d'âge au bac.	17 ans et moins	3,7	0,000	49,5	339
PCS " Parent 1 "	Professeur, profession scientifique	3,7	0,000	9,5	65
Formation 2021 2022	PASS - STAPS	3,7	0,000	7,0	48
PCS " Parent 1 "	Profession libérale	3,3	0,000	10,1	69
PCS " Parent 2 "	Profession libérale	3,3	0,000	9,1	62
Formation 2021 2022	PASS - Sc. sanitaires et sociales	3,2	0,001	8,3	57
Nationalité	Française	3,1	0,001	96,6	662
PCS " Parent 2 "	Professeur, profession scientifique	3,0	0,001	8,3	57
PCS " Parent 2 "	Cadre administr. / commerc. d'entrepr.	2,8	0,003	10,2	70
PCS " Parent 1 "	Ingénieur cadre technique d'entreprise	2,7	0,003	9,6	66
PCS " Parent 1 "	Instituteur et assimilé	1,9	0,027	3,2	22
Formation 2021 2022	PASS - Sc. de la vie	1,9	0,028	9,3	64
Formation 2021 2022	PASS - Psychologie	1,8	0,033	6,1	42

Source : ODIF - 2023

\* Pour rappel, seules les significations au seuil égal ou supérieur à 95% (Proba.  $\geq 0,050$  dans le tableau) sont fournies. Sont également fournis : le pourcentage de la modalité caractéristique de la catégorie (« classe » dans le tableau) caractérisée, ainsi que son effectif.

En ce qui concerne **les néobacheliers qui n'ont pas été admis en études de santé** au terme de l'année 2021-2022, la caractérisation montre (tableau 10bis) qu'ils sont surtout caractérisés par le fait de ne pas avoir obtenu le baccalauréat avec une mention Très bien (toutes les autres mentions - même la mention Bien - sont des éléments caractéristiques des « non admis » en filière de santé). Ces étudiants « non admis » sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat général non scientifique ou d'un baccalauréat non général.

<sup>17</sup> Cf. note 10.

Si les L·AS1 caractérisent globalement les néobacheliers « non admis » en études de santé, on constate également que certaines « mineures » du PASS sont significativement représentés (celles de Droit et de Philosophie).

Socialement, les « non admis » en études de santé sont davantage issus de milieux défavorisés sur le plan de l'acculturation à la réussite scolaire et aux études supérieures (parents sans activité professionnelle, ou exerçant des professions d'ouvrier ou d'employé).

Tableau 10bis. Caractérisation statistique des néobacheliers 2021 **non admis en études de santé**

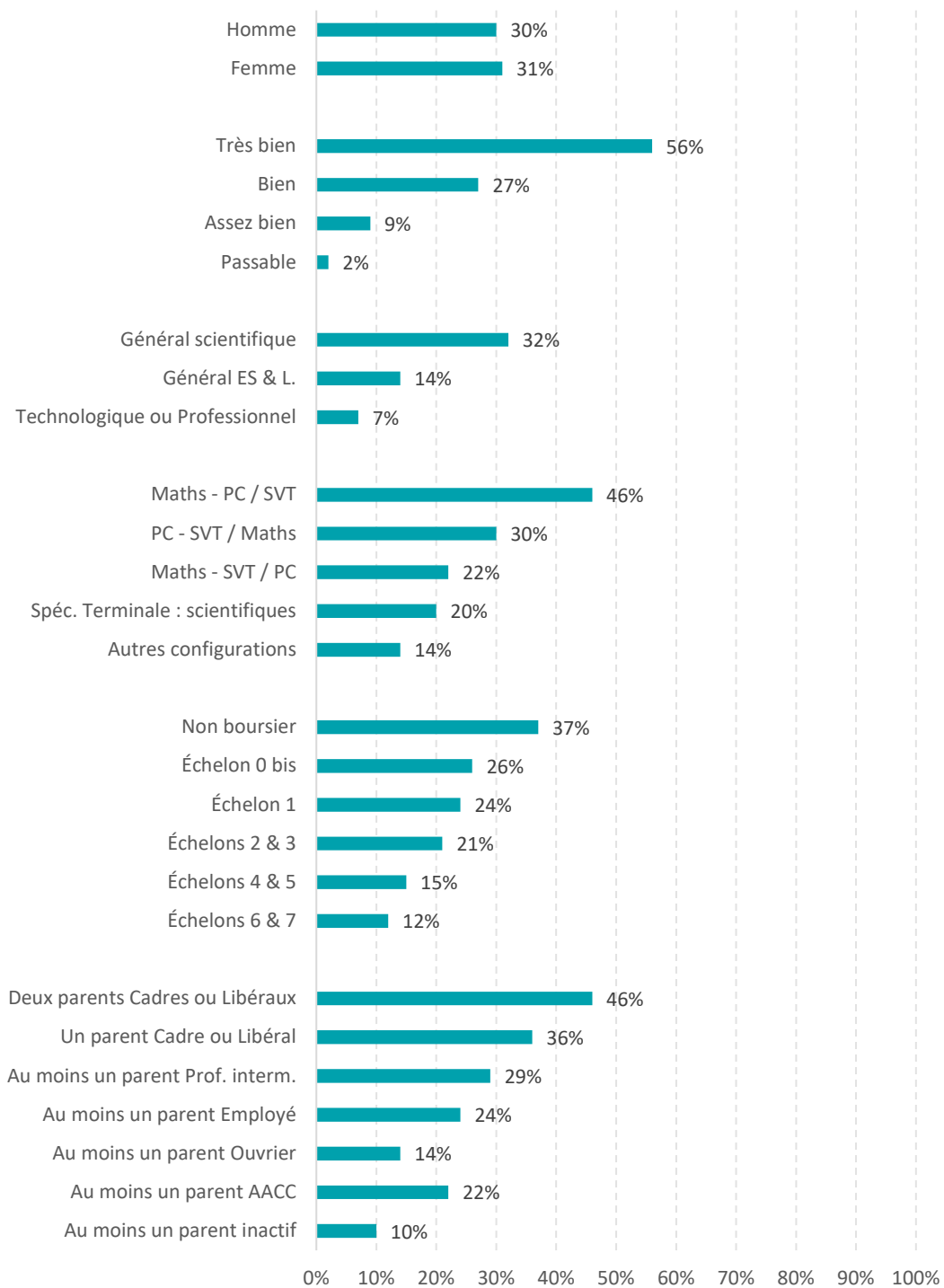
Variable	Modalité caractéristique	V-Test	Proba.	% dans la classe	N dans la classe
Mention au bac.	Assez bien	100,0	0,000	31,3	491
Mention au bac.	Passable	9,8	0,000	10,8	169
Type de formation 2021-2022	L·AS1	9,7	0,000	40,5	636
Formation 2021 2022	PASS - Droit (EAD)	6,1	0,000	7,1	111
Formation 2021 2022	L·AS1 STAPS	5,3	0,000	17,5	274
Formation 2021 2022	L·AS1 Sc. pour la santé	5,2	0,000	12,8	201
PCS " Parent 2 "	Personne sans activité professionnelle	5,2	0,000	17,1	269
Statut boursier détaillé	Échelons 6 et 7	5,2	0,000	7,9	124
Type de bac.	Technologique ou Professionnel	4,8	0,000	4,3	67
PCS " Parent 1 "	Personne sans activité professionnelle	4,7	0,000	9,6	150
PCS " Parent 1 "	Ouvrier non qualifié	4,5	0,000	3,0	47
Type de bac.	Général - ES L	4,2	0,000	6,9	109
Statut boursier détaillé	Échelons 4 et 5	4,2	0,000	7,6	119
Spéc. Bac. combinées	Spéc. non scientifiques en Terminale	4,1	0,000	6,8	106
Spéc. Bac. combinées	Spéc. non scientifiques en 1ère	3,8	0,000	13,5	212
Classe d'âge au bac.	18 ans et plus	3,7	0,000	59,1	928
PCS " Parent 1 "	Ouvrier qualifié	3,5	0,000	7,7	121
Nationalité	Étrangère	3,1	0,001	6,6	104
PCS " Parent 1 "	Employé administratif d'entreprise	2,8	0,003	6,4	101
Mention au bac.	Bien	2,5	0,006	37,5	588
PCS " Parent 2 "	Employé de commerce	2,3	0,010	4,8	75
Spéc. Bac. combinées	Maths – SVT (Terminale) – PC (1 <sup>ère</sup> )	2,2	0,014	7,0	110
Formation 2021 2022	PASS - Philosophie	2,1	0,019	2,8	44
Statut boursier détaillé	Échelons 2 et 3	2,0	0,022	5,0	79
PCS " Parent 2 "	Commerçant et assimilé	1,9	0,028	2,7	42
Formation 2021 2022	L·AS1 Sc. de la vie	1,7	0,049	2,9	45

Source : ODIF - 2023

Les graphiques 7 et 8 présentent les taux d'admission des néobacheliers en 2021 en filière de santé au terme de leur première année universitaire postbac (2021-2022) selon plusieurs variables clefs. On observe pour chaque variable, hormis celle du sexe, des différences (très) importantes selon leurs modalités.

L'origine sociale qui, malgré les réformes successives de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, influence toujours la majorité des destins scolaires (le type d'études secondaires et donc le « choix » du type de baccalauréat, la qualité de ces études et donc le niveau de la mention au baccalauréat, le niveau de préparation et d'acculturation aux études supérieures) apparaît ici comme la variable nodale de la compréhension de l'accès aux études de santé.

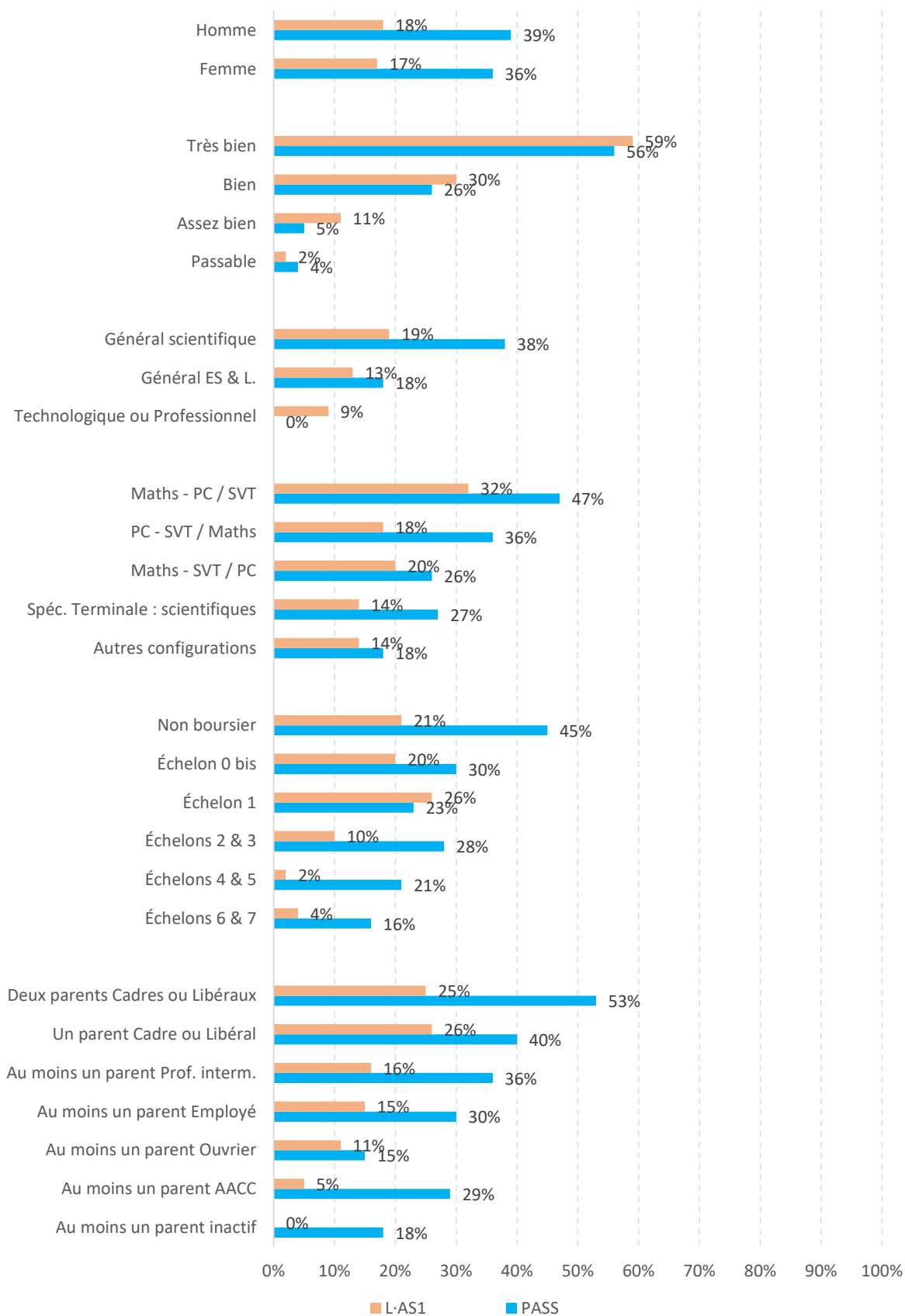
Graphique 7. Taux d'admission en études de santé des néobacheliers 2021 selon le sexe, la mention obtenue au baccalauréat, le type de baccalauréat, le statut boursier et le milieu d'origine



Source : ODIF - 2023

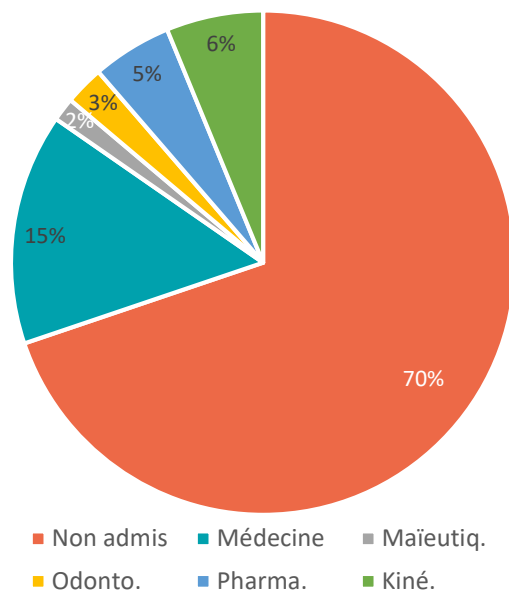
N.B. : le milieu d'origine est construit en combinant la PCS déclarée des « parent 1 » et « parent 2 ». « Au moins ... » signifie qu'au moins un des deux parents exerce une profession de la catégorie présentée sans que l'autre parent n'exerce pas une profession d'une catégorie précédemment présentée ; exemple : « au moins un parent employé » signifie qu'au moins un des deux parents exerce une profession de la catégorie « Employé » sans que l'autre parent n'exerce une profession des catégories « Profession intermédiaire » ou « Cadre ou libéral ». AACC : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Graphique 8. Taux d'admission en études de santé des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L-AS1 selon le sexe, la mention au baccalauréat, le type de baccalauréat, le statut boursier et le milieu d'origine



#### 4.1.2 Données détaillée par filière de santé

Graphique 9. Admission détaillée par filière de santé des néobacheliers 2021



Source : ODIF - 2023

**Parmi les néobacheliers inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille qui ont été admis en études de santé à l'issue de leur première année postbac, la moitié l'a été en DFG2 de Médecine.**

Ces répartitions sont évidemment en grande partie contraintes par le *numerus apertus* de l'année, même si les différentes filières de santé n'ont pas toutes la même attractivité.

*Au niveau national<sup>18</sup> et parmi les bacheliers 2020, le taux de non admis était de 75% à l'issue de l'année 2020-2021 ; 17% ont été admis en Médecine, 1% en Maïeutique, 2% en Odontologie, 4% en Pharmacie et 1% en Kinésithérapie.*

Les graphiques 10 et 10bis (et tableau 12) permettent de comparer la répartition des résultats à l'admission en études de santé des néobacheliers inscrits en PASS de celle des néobacheliers inscrits en L·AS1 en 2021-2022. On visualise en particulier que si, globalement, la moitié des admis issus d'un PASS intégrera un DFG2 de Médecine à la rentrée 2022-2023, la moitié de leurs homologues issus d'une L·AS1 intègre quant à elle la filière de Kinésithérapie. Seuls 3% des étudiants de L·AS1 intégreront une des filières de Maïeutique, d'Odontologie ou de Pharmacie à la rentrée 2022-2023 (relativement aux 13% d'étudiants d'un PASS).

Finalement, dans toutes les filières de santé (MMOP), au moins 80% des recrutements parmi les néobacheliers 2021 sont issus d'un PASS. L'exception est celle de la filière Masso-kinésithérapie qui recrute à part égale parmi les inscrits en PASS et les inscrits en L·AS1 (tableau 11 ci-dessous). En termes d'effectifs (données non représentées) 549 inscrits du PASS ont été admis dans une filière de santé ; cela est le cas de 136 inscrits de L·AS1.

*Il est à noter qu'au niveau national<sup>19</sup> et parmi bacheliers 2020, 82% des recrutés en MMOP-K étaient issus d'un PASS, relativement au 66% à l'Université de Lille pour la cohorte de bacheliers 2021.*

Tableau 11. Recrutement des filières de santé parmi les néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1

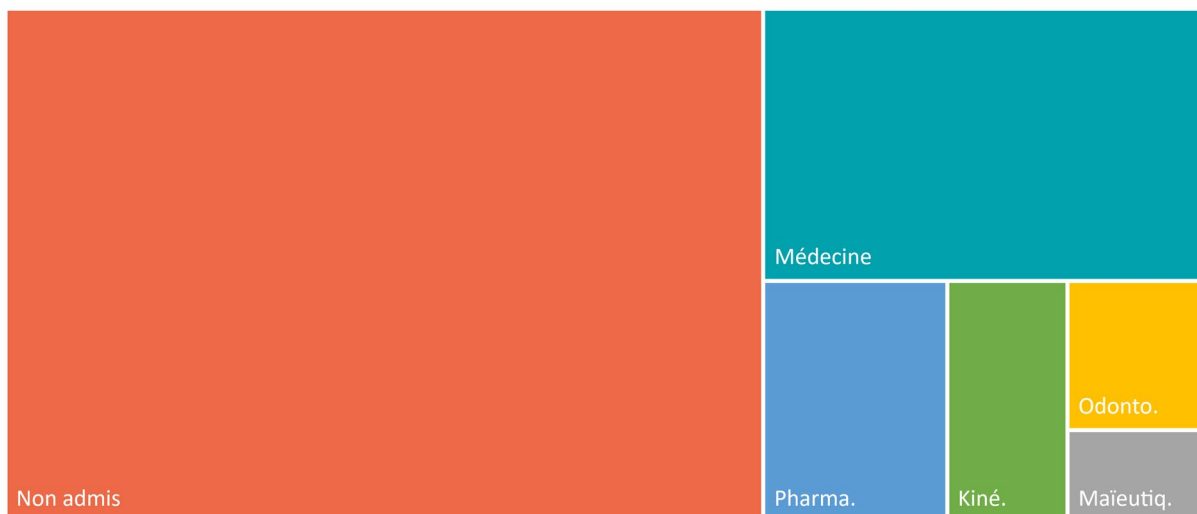
	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie	Ensemble
PASS	87,1%	79,5%	89,5%	92,2%	49,6%	65,8%
L·AS1	12,9%	20,5%	10,5%	7,8%	50,4%	34,2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ODIF - 2023

<sup>18</sup> Cf. note 7.

<sup>19</sup> Cf. note 7.

Graphique 10. Admission détaillée par filière de santé des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022



Source : ODIF - 2023

Graphique 10-bis. Admission détaillée par filière de santé des néobacheliers 2021 inscrits en L-AS1 en 2021-2022



Source : ODIF - 2023

Tableau 12. Admission par filière de santé des néobacheliers 2021 – Données des graphiques XX et XX-bis

	Non admis	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie	Total
PASS	63,0%	19,6%	2,1%	3,4%	7,2%	4,7%	100%
L-AS1	82,4%	5,6%	1,0%	0,8%	1,2%	9,0%	100%
Ensemble	69,6%	14,9%	1,7%	2,5%	5,1%	6,2%	100%

Source : ODIF - 2023

La caractérisation statistique des recrutés des différentes filières de santé montre en particulier (données non représentées) que :

- les **néobacheliers 2021 admis à intégrer un DFG2 de Médecine** ont significativement plus souvent obtenu une mention Très bien à un baccalauréat scientifique (spécialité SVT davantage en Première qu'en Terminale) ; plus souvent issus d'un milieu « Cadres et profession libérale », ces étudiants étaient surtout inscrits en PASS ;

- les **néobacheliers 2021 admis à intégrer un DFG2 de Maïeutique** sont significativement plus souvent des femmes (100% des recrutées) et sont davantage issus d'un milieu d'employés ;

- les **néobacheliers 2021 admis à intégrer un DFG2 de Pharmacie** sont très significativement plus souvent issus d'un PASS (en particulier de mineure sciences du médicament). Ce sont davantage des femmes et des étudiants issus d'un milieu « Ouvrier » ;

- les **néobacheliers 2021 admis à intégrer une première année de Masso-Kinésithérapie** étaient plus souvent inscrits en STAPS (dans un PASS ou une L·AS1) ; ce sont davantage des hommes ayant obtenu le baccalauréat avec une mention Bien ou Assez bien ; socialement toutes les origines les caractérisent hormis « Cadres et libéraux » ;

- les **néobacheliers 2021 admis à intégrer un DFG2 d'Odontologie** ne sont pas significativement différents de l'ensemble des admis dans une filière de santé à l'issue de l'année 2021-2022.

\*\*\*

Le [tableau Annexe 13](#) fournit en détail les résultats à l'issue de l'année 2021-2022 de l'admission en filière de santé des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 à l'Université de Lille. On note en particulier que **les inscrits dans les mineures Sciences du Médicament et Psychologie d'un PASS sont ceux qui ont les meilleurs taux d'admission en DFG2 de Médecine, tandis que les inscrits au sein de la mineure STAPS d'un PASS sont de très loin ceux qui sont les plus souvent admis en première année de Masso-Kinésithérapie.**

En ce qui concerne les inscrits en L·AS1, on constate surtout qu'une seule des dix options (l'option Sciences pour la santé) envoie au moins un étudiant dans chacune des filières de santé (aucun des inscrits en L·AS1 Sciences de l'information et du document ne réussit à être admis dans une filière de santé à l'issue de l'année 2021-2022).

Le [tableau Annexe 14](#) fournit quant à lui le détail du recrutement des différentes filières de santé parmi les néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 à l'Université de Lille en 2021-2022. On retient en particulier que trois des douze mineures du PASS (Sciences du médicament, Sciences sanitaires et sociales et Sciences de la vie) fournissent près de six admis sur dix en filière de santé (56,7% exactement).

Parallèlement, deux options de L·AS1 (Sciences pour la santé et, surtout, STAPS) fournissent à elles seules 75% des admis dans une filière de santé à l'issue de l'année 2021-2022.

Les [graphiques Annexe 1 à 6](#) présentent les effectifs d'admis en filière de santé à l'issue de l'année 2021-2022.

Quant au [tableau Annexe 15](#), il fournit pour information le résultat à l'admission en études de santé des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 selon le groupe d'admission (cf. *Grands principes de l'admission en études de santé* en début de chapitre 4).



#### 4.1.3 Modélisation de l'admission en filière de santé des néobacheliers inscrits en PASS ou en L-AS1

L'objectif est ici de montrer les influences respectives de modalités de variables en réalisant une régression logistique<sup>20</sup> sur l'admission en études de santé en un an des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L-AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille.

On retiendra que cette procédure implique de considérer les influences des modalités « toutes choses égales par ailleurs », en gardant bien à l'esprit que ce « tout » est partiel puisqu'il se limite aux seules modalités de référence des variables explicatives retenues dans le modèle.

Dans le cas présenté, les variables explicatives introduites dans les modèles pour expliquer l'admission en un an en études de santé sont :

- le type de formation suivie en 2021-2022 ;
- la mention obtenue au baccalauréat ;
- le type de baccalauréat obtenu ;
- l'âge au moment de l'obtention du baccalauréat ;
- le statut vis-à-vis des bourses ;
- le milieu socio-économique d'origine<sup>21</sup> ;
- le sexe ;
- la nationalité.

Comme on le voit (tableau 13 ci-après), **la probabilité d'être admis en un an en études de santé (MMOP-K) est de 70,3% pour la personne de référence** qui a les caractéristiques suivantes :

- être une **femme**,
- de nationalité **française**,
- **inscrite en PASS**,
- qui a obtenu un **baccalauréat scientifique**,
- avec une **mention Très bien**,
- à **17 ans ou moins**,
- qui est issue d'un milieu dans lequel les **deux parents sont « Cadres et/ou libéraux »**,
- et qui est **non boursière**.

On constate que les modalités qui présentent les écarts les plus importants avec la probabilité du profil de référence sont celles liées avec la mention obtenue au baccalauréat et qu'il est de nouveau clair que même la mention Bien n'est en pas suffisante pour espérer une admission en études de santé : si, au lieu de la mention Très bien, le profil de référence a obtenu une mention Bien, le taux d'admission passe de 70,3% à 20,4% !

Remarque : la note de lecture du tableau fournit la formule qui permet à chacun d'établir la probabilité d'accès en un an aux études de santé selon les caractéristiques choisies en dehors du profil de référence.

*Pour information, au niveau national<sup>22</sup> des traitements similaires fournissent une probabilité d'accès en un an aux études de santé un peu inférieure à 60%.*

---

<sup>20</sup> Pour un aperçu théorique de cette méthode et de ces « déclinaisons » on consultera : Lebart L, Morineau A. et Piron M., *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Paris, Dunod, 2000.

<sup>21</sup> Les catégories présentées excluent les configurations antérieures ; exemple : la catégorie « Autre configuration du foyer » exclue que l'un des parents soit « cadre ou libéral » ou qu'il soit « agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise ».

<sup>22</sup> Cf. note 7.

Tableau 13. Modélisation de l'admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 des bacheliers 2021

	Probabilité « toutes choses égales par ailleurs » d'être admis	Écart par rapport à la probabilité du profil de référence	Significativité statistique	$\beta$
Probabilité d'être admis en études de santé pour le profil de référence	70,3%	-	Constante	0,86
<b>Type de diplôme : PASS</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Type de diplôme : L-AS1	58,8%	-11,5%	**	0,355
<b>Mention au bac. : Très bien</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Mention au bac. : Passable	1,6%	-68,7%	***	-4,109
Mention au bac. : Assez bien	6,0%	-64,3%	***	-2,758
Mention au bac. : Bien	20,4%	-49,9%	***	-1,364
<b>Baccalauréat : Scientifique</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Baccalauréat : Économie ou Littéraire	38,3%	-31,9%	*	-0,476
Baccalauréat : Technologique ou Professionnel	29,0%	-41,3%	Non sign.	-0,896
<b>Age au baccalauréat : 17 ans ou moins</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Age au baccalauréat : 18 ans	45,5%	-24,8%	*	-0,18
Age au baccalauréat : 19 ans et plus	38,1%	-32,1%	Non sign.	-0,484
<b>Statut boursier : Non boursier</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Statut boursier : boursier	36,3%	-34,0%	***	-0,564
<b>PCS du foyer : deux parents « Cadres et/ou libéraux »</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
PCS du foyer : au moins un parent « cadre ou libéral »	42,8%	-27,4%	**	-0,289
PCS du foyer : Au moins un parent Agriculteur Artisan Commerçant ou Chef d'entreprise	34,3%	-35,9%	*	-0,649
PCS du foyer : Autre configuration du foyer	36,9%	-33,3%	***	-0,535
PCS du foyer : Au moins un parent inactif	26,2%	-44,1%	***	-1,036
<b>Sexe : Femme</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Sexe : Homme	57,6%	-12,7%	***	0,305
<b>Nationalité : Française</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>	<b>Réf.</b>
Nationalité : Étrangère	31,0%	-39,3%	***	-0,801

Source : ODiF - 2023

28

**Lecture du tableau.**

- Profil de référence : une femme de nationalité française, inscrite en PASS, qui a obtenu un baccalauréat scientifique avec une mention Très bien à 17 ans ou moins, qui est issue d'un milieu dans lequel les deux parents sont « Cadres et/ou libéraux » et qui ne perçoit donc pas de bourses.

- La colonne « Signification statistique » fournit la significativité statistique des coefficients au seuil de 1% (\*\*\*), 5% (\*\*) et 10% (\*).

- La colonne «  $\beta$  » fournit le coefficient d'influence, soit l'effet additif de la modalité dans la régression du log-odds ( $\log[p/(1-p)]$ ). Il n'est pas directement interprétable mais est nécessaire pour calculer la probabilité d'être admis en études de santé en un an d'un néobacheliers aux caractéristiques personnalisées. Le calcul est alors le suivant :  $p=1/[1+\exp(-\Sigma\beta)]$ .

Par exemple, pour un homme français issu d'un milieu ni cadre/libéral, ni agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise qui bénéficie d'une bourse et qui a obtenu un baccalauréat scientifique avec une mention assez bien à 18 ans, la probabilité d'être admis dans une filière de santé au terme de l'année 2021-2022 est de :

$p=1/[1+\exp(-0,86+0,305-0,801-0,535-0,564-2,758-0,18)]=0,214$  soit une probabilité de 21,4%.

## 4.2 Admission en études de santé des « inscrits candidats » en L·AS1

*La candidature aux études de santé est de facto pour les inscrits en PASS qui n'annulent pas leur inscription administrative avant le 29 octobre de l'année. En ce qui concerne les inscrits en L·AS1, ils peuvent tout à fait réaliser leur année de licence sans utiliser l'une de leurs deux candidatures disponibles pour tenter d'accéder aux études de santé ; le choix d'être ou non candidat aux études de santé se fait au plus tard à la fin du mois de février.*

### 4.2.1 Nombre de candidats aux études de santé

464 des 772 néobacheliers inscrits en L·AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille se sont déclarés candidats aux études de santé, soit 60%<sup>23</sup>.

Les effectifs de candidats aux études de santé issus d'une L·AS1 (tableau 14 ci-dessous) montrent que près de **78% de l'ensemble des candidats proviennent de deux des dix options de L·AS1 en 2021-2022**. On retiendra donc que la faiblesse des effectifs de candidats rend très fragiles les statistiques réalisées au niveau de la formation.

Tableau 14. Nombre des néobacheliers 2021 inscrits en L·AS1 en 2021-2022 candidats aux études de santé

L·AS1 2021-2022	Effectif
L·AS1 Sc. pour la santé	144
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	13
L·AS1 STAPS	216
L·AS1 Sc. de la vie	33
L·AS1 SESI	7
L·AS1 Psychologie	23
L·AS1 Économie et management	9
L·AS1 Sociologie quantitative	6
L·AS1 Sc. de l'information et du document	1
L·AS1 Droit	12
Ensemble de L·AS1	464

Source : ODIF - 2023

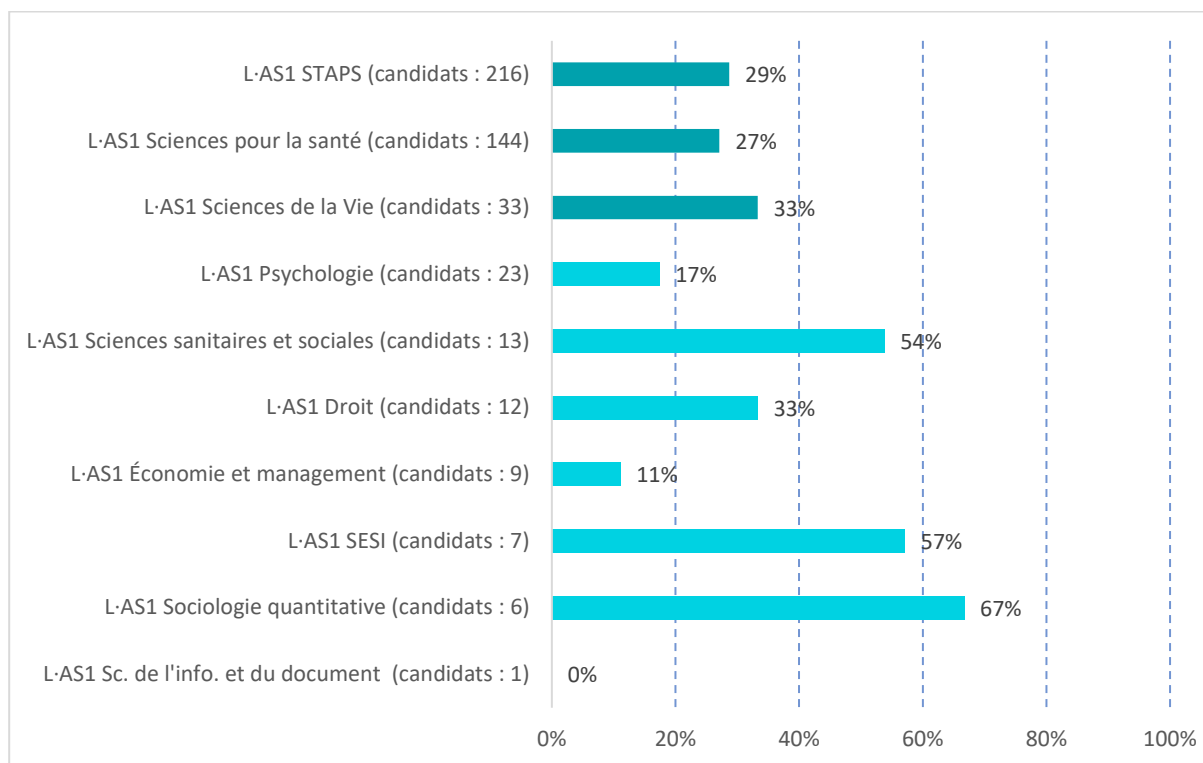
### 4.2.2 Admission en études de santé des « inscrits candidats » de L·AS1

**29% des néobacheliers 2021 de L·AS1 qui ont été candidats aux études de santé ont été admis dans une filière de santé au terme de l'année universitaire 2021-2022** (admission en un an).

Si ce taux d'ensemble masque de fortes différences selon la L·AS1 suivie, pour les formations qui ont des effectifs significatifs (Sciences pour la santé, STAPS et Sciences de la vie), les taux d'admission des « inscrits candidats » sont assez homogènes (compris entre 27% et 33%). Les fortes différences observées (graphique 11 ci-dessous) ne sont peut-être dues qu'à des aspects changeant (profils des inscrits, constitution des équipes pédagogiques, ...).

<sup>23</sup> Cf. point 3.2.

Graphique 11. Taux d'admission en études de santé des néobacheliers 2021 « inscrits candidats » de L·AS1 en 2021-2022



Source : ODiF - 2023

Parmi les 136 néobacheliers 2021 « inscrits candidats » d'une L·AS1 en 2021-2022, **82% des admis dans une filière de santé sont issus de trois des dix formations** proposées en 2021-2022 à l'Université de Lille : Sciences pour la santé, STAPS et Sciences de la vie.

### 4.3 Admission en études de santé des inscrits ayant validé leur année de PASS ou de L·AS1

Une condition *sine qua non* est requise pour postuler aux études de santé : avoir validé, en première session, l'année du PASS ou de L·AS1 préparée en ayant obtenu les 60 ECTS requis. **En 2021-2022, parmi les 1021 néobacheliers qui ont validé leur année, 84% sont inscrits en PASS et 16% en L·AS1.**

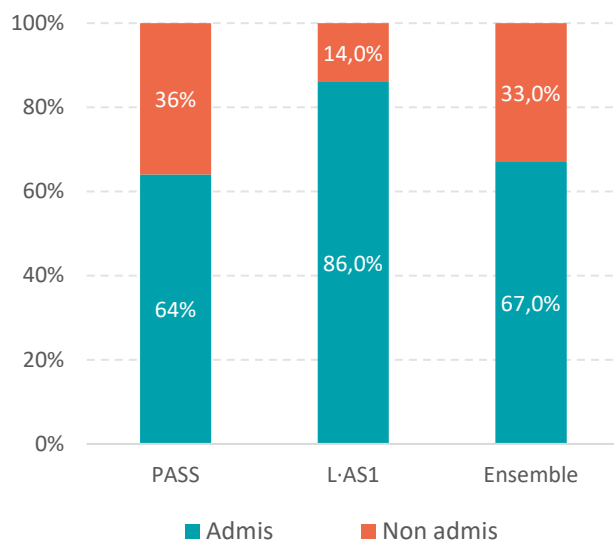
Comme le montre le tableau 15, un peu plus de la moitié des néobacheliers autorisés à « concourir » à l'accès aux études de santé sont issus de seulement quatre des vingt-deux formations préparatoires proposées en 2021-2022 à l'Université de Lille ; ces quatre formations sont toutes des PASS ; la L·AS1 la plus représentée est celle de STAPS et regroupe 7% des néobacheliers autorisés à « concourir ».

Tableau 15. Nombre des néobacheliers 2021 inscrits en L·AS1 en 2021-2022 qui ont validé leur année (tri par ordre décroissant)

Formations 2021-2022	Effectif	Pourcents	Pourcentages cumulés
PASS - Sc. du médicament	263	25,8%	25,8%
PASS - Sc. de la Vie	114	11,2%	36,9%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	91	8,9%	45,8%
PASS - Psychologie	77	7,5%	53,4%
PASS - STAPS	75	7,3%	60,7%
L·AS1 STAPS	70	6,9%	67,6%
PASS - Éco. et management	54	5,3%	72,9%
PASS - Chimie	44	4,3%	77,2%
PASS - Physique Chimie	43	4,2%	81,4%
L·AS1 Sc. pour la santé	40	3,9%	85,3%
PASS - Mathématiques	39	3,8%	89,1%
PASS - Physique	25	2,4%	91,6%
PASS - Droit (EAD)	20	2,0%	93,5%
L·AS1 Sc. de la Vie	18	1,8%	95,3%
PASS - Philosophie	17	1,7%	97,0%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	7	0,7%	97,6%
L·AS1 Psychologie	7	0,7%	98,3%
L·AS1 SESI	4	0,4%	98,7%
L·AS1 Sociologie quantitative	4	0,4%	99,1%
L·AS1 Droit	4	0,4%	99,5%
L·AS1 Éco. et management	3	0,3%	99,8%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	2	0,2%	100%

Source : ODIF - 2023

Graphique 12. Admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 selon le type de formation suivie des étudiants ayant validé leur année (60 ECTS)



Source : ODIF - 2023

**67% des néobacheliers inscrits en PASS ou en L-AS1 en 2021-2022 à l'Université de Lille qui ont validé, dès la première session, leur année en obtenant 60 ECTS, ont été admis en études de santé (MMOP-K) à l'issue de leur première année postbac.**

Le taux d'admission d'ensemble masque cette fois une différence inhabituelle : parmi les seuls étudiants qui ont validé leur année dès la première session 86% sont admis en études de santé, contre 64% de leurs homologues des PASS.

Parmi les néobacheliers qui ont validé leur année de PASS, les taux d'admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 ([tableau Annexe 16](#)) évoluent entre 45% pour la mineure Droit (effectif « d'ayant validé »=20) à 72% pour les mineures Sciences du médicament (N=263) et Physique (N=25).

Parmi les néobacheliers qui ont validé leur année de L-AS1, les taux d'admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 évoluent entre 0% pour l'option Sciences de l'information et du document (effectif « d'ayant validé »=2) à 100% pour les options Sciences sanitaires et sociales (N=7), SESI (N=4) et Sociologie quantitative (N=4).

En termes de recrutement (données non représentées) et parmi les néobacheliers qui ont validé leur année 2021-2022, 80% des admis en études de santé sont issus d'un PASS (20% sont donc issus d'une L-AS1) ; ce taux monte à 87% parmi les recrutés en filière de médecine. *A contrario*, les recrutés en première année d'études de masso-kinésithérapie proviennent à part égale d'un PASS ou d'une L-AS1.

## 6. Conclusions

L'étude relative au parcours des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 à l'Université de Lille nous a permis de faire plusieurs constats importants :

- une hétérogénéité au niveau de la représentation des différents parcours de PASS et, surtout, de L·AS1 : parmi ces dernières 75% des inscrits sont regroupés au sein de deux des dix options (STAPS et Sciences pour la santé) ; *a contrario* deux options comptaient moins de dix néobacheliers inscrits (Sociologie quantitative et Sciences de l'information et du document).

- **Des profils sociodémographiques dominants** : une population (très) majoritairement féminine (particulièrement en PASS puisque les femmes y sont représentées à 68%), et de niveau socioprofessionnel élevé (là encore, particulièrement pour les néobacheliers des PASS puisque 54% d'entre eux ont au moins un parent qui exerce une profession cadre ou une profession libérale).

- **Des profils scolaires très peu diversifiés en PASS** (97% de bacheliers scientifiques, 86% de mentions Bien ou Très bien), mais davantage diversifiés en L·AS1 (21% de bacheliers autres que scientifiques, 19% de mention Passable).

- **Des taux de validation de l'année préparée (obtention de 60 ECTS en un an) très différents selon que l'on soit en PASS (61%) ou en L·AS1 (29%)** et particulièrement déterminés par la mention obtenue au baccalauréat (de 7% de validation de l'année parmi les néobacheliers qui ont obtenu le baccalauréat sans mention à 82% parmi ceux qui l'ont obtenu avec une mention Très bien).

- **Un taux global d'admission en études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie) de près d'un tiers des néobacheliers ; relativement aux néobacheliers de PACES, le taux d'admission des néobacheliers a doublé avec la réforme des études de santé<sup>24</sup>.** Cependant le taux d'admission en études de santé au terme de l'année 2021-2022 est très différent selon le type de formation suivie : il est de 37% pour les néobacheliers inscrits en PASS et de 18% pour ceux de L·AS1 (soit, pour ces derniers, assez proche du taux d'accès des néobacheliers de PACES).

- **L'accès aux études de santé en un an après le baccalauréat est particulièrement dépendant de la mention obtenue au baccalauréat** : si plus de la moitié (56%) des détenteurs d'une mention Très bien accèdent aux études de santé, cela est le cas d'un symbolique 2% des néobacheliers qui ont obtenu le baccalauréat sans mention.

- L'analyse de l'accès aux études de santé doit passer par celle des filières de destination : **près de neuf admis sur dix au sein des filières MMOP sont issus du PASS.**

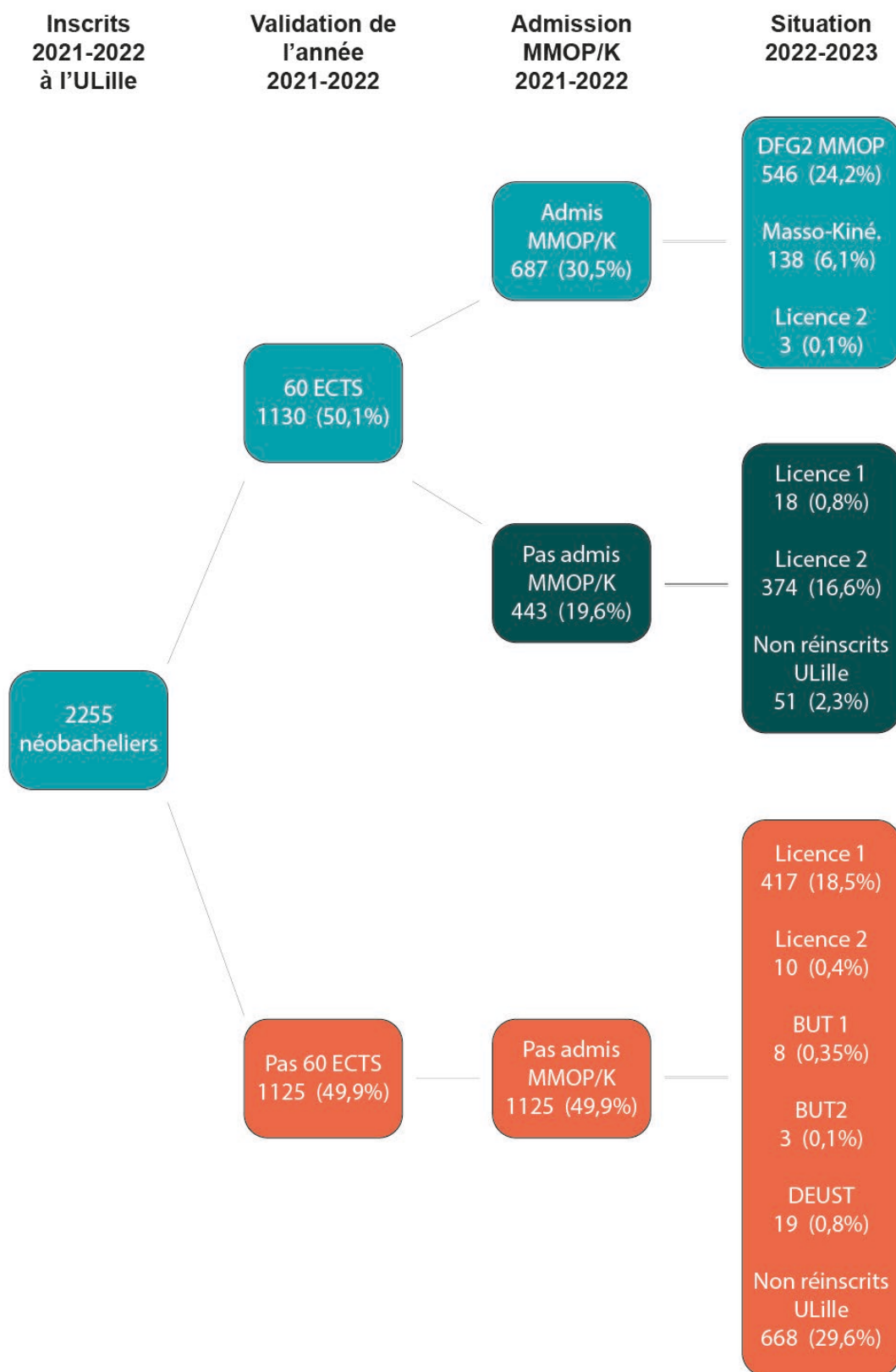
**La difficulté principale pour les néobacheliers inscrits dans une L·AS1 est la validation de leur année (par l'obtention de 60 ECTS), car une fois l'année validée, le taux d'accès aux études de santé est très particulièrement important (87% !).**

Les graphiques 13, 13bis et 13ter synthétisent pour conclure les parcours des néobacheliers suivis.

---

<sup>24</sup> Cf. Situation en octobre 2018 des inscrits en PACES en 2017-2018, [Études & Enquêtes](#), n°16, novembre 2018.

Graphique 13. Arborescence des parcours 2021-2022 à 2022-2023 des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L-AS1

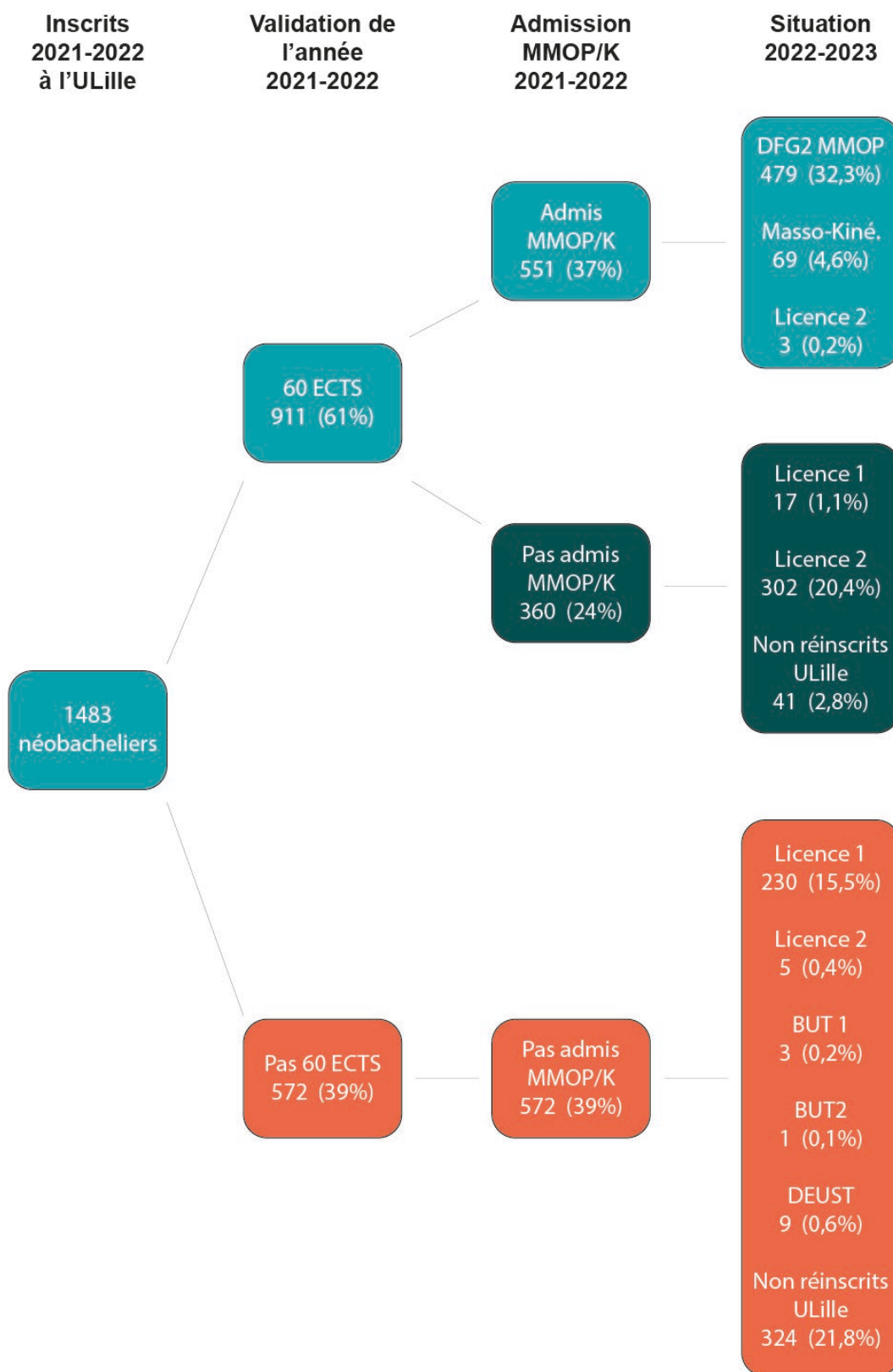


Source : ODIF - 2023

Rq : les cas d'inscription à un niveau Bac+2 en 2022-2023 suite à la non validation de l'année 2021-2022 résultent très majoritairement d'une réorientation en cours d'année 2021-2022.

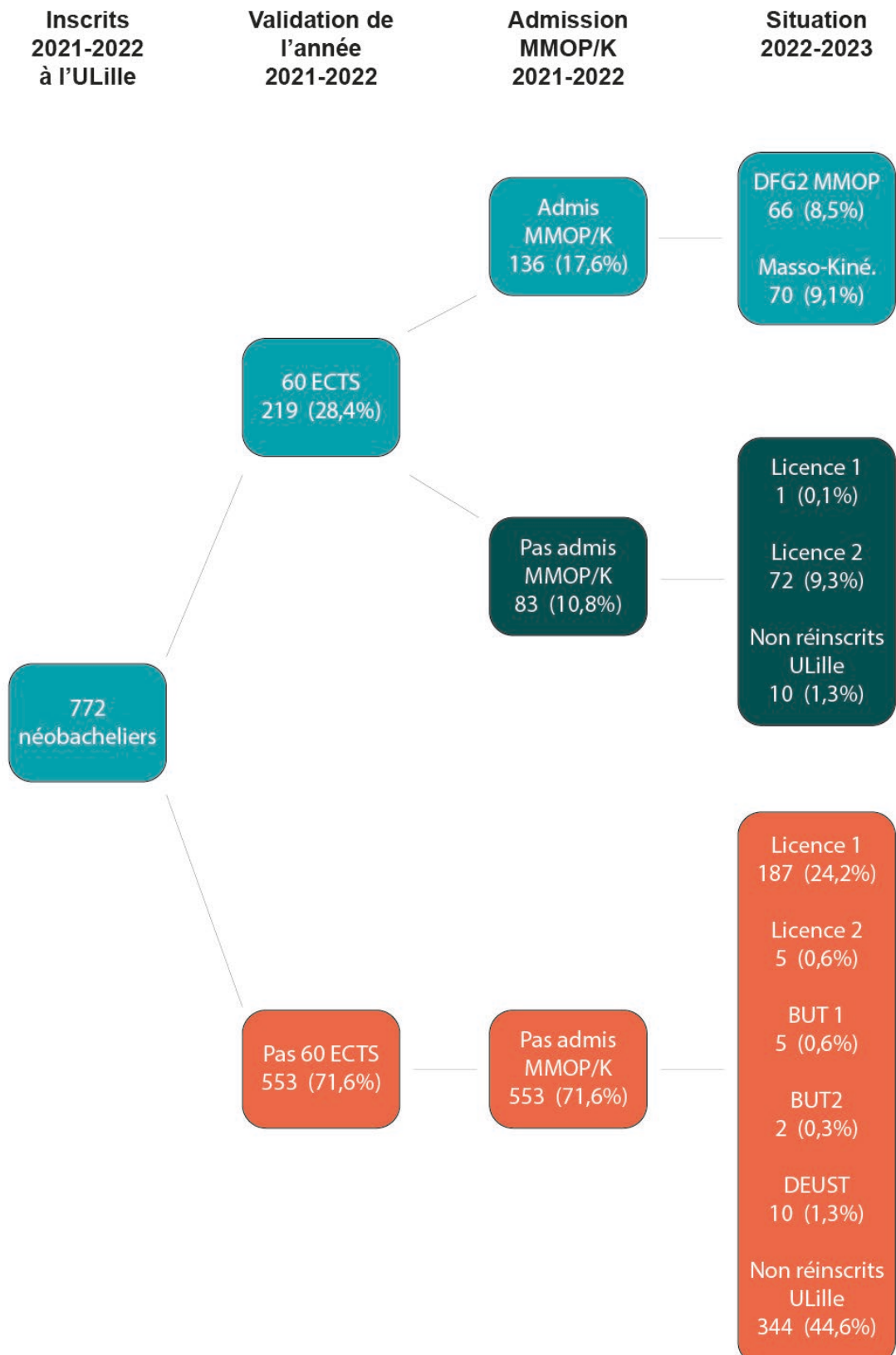


Graphique 13-bis. Arborescence des parcours 2021-2022 à 2022-2023 des néobacheliers 2021 inscrits en PASS



Rq : les cas d'inscription à un niveau Bac+2 en 2022-2023 suite à la non validation de l'année 2021-2022 résultent très majoritairement d'une réorientation en cours d'année 2021-2022.

Graphique 13-ter. Arborescence des parcours 2021-2022 à 2022-2023 des néobacheliers 2021 inscrits en L-AS1



Source : ODIF - 2023

Rq : les cas d'inscription à un niveau Bac+2 en 2022-2023 suite à la non validation de l'année 2021-2022 résultent très majoritairement d'une réorientation en cours d'année 2021-2022.

## Annexe 1. Données selon la formation 2021-2022 détaillée

**Navigation Texte-Annexes-Texte dans un document pdf : la combinaison des touches [Alt] et [Gauche] permet de revenir à la page du texte qui comportait le renvoi vers les éléments mis en annexes.**

### Annexe 1.1 Rappel des effectifs

Tableau Annexe 1. Rappel des effectifs des néobacheliers 2021 inscrits en PASS en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie

	Fréquence
PASS - Sciences du médicament	327
PASS - Sciences de la vie	172
PASS - Sciences sanitaires et sociales	131
PASS - Droit (EAD)	120
PASS - Économie et management	110
PASS - Psychologie	108
PASS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives	100
PASS - Chimie	100
PASS – Physique-Chimie	97
PASS - Mathématiques	87
PASS - Physique	78
PASS - Philosophie	53
Ensemble	1483

Source : ODiF - 2023

Tableau Annexe 2. Rappel des effectifs des néobacheliers 2021 inscrits en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie

L·AS1 2021-2022	Fréquence
L·AS1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	336
L·AS1 Sciences pour la santé	240
L·AS1 Sciences de la vie	56
L·AS1 Psychologie	43
L·AS1 SESI	24
L·AS1 Économie et management	21
L·AS1 Droit	19
L·AS1 Sciences sanitaires et sociales	18
L·AS1 Sociologie quantitative	8
L·AS1 Sciences de l'information et du document	7
Ensemble	772

Source : ODiF - 2023

**Avertissement :** en ce qui concerne les parcours de L·AS1 qui ont des effectifs réduits (inférieurs à 30), si les données présentées sont exactes pour leurs inscrits 2021-2022, elles ne peuvent pas être considérées comme stables car susceptibles d'évoluer significativement pour les flux de néobacheliers futurs.

## Annexe 1.2 Données sociodémographiques selon la formation détaillée

Tableau Annexe 3. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et le sexe

Variable	Sexe		Total
	Femme	Homme	
Modalités			
PASS - Sc. du médicament	74,3%	25,7%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	86,3%	13,7%	100%
PASS - STAPS	55,0%	45,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	72,7%	27,3%	100%
PASS - Physique-chimie	41,2%	58,8%	100%
PASS - Physique	42,3%	57,7%	100%
PASS - Chimie	72,0%	28,0%	100%
PASS - Mathématiques	48,3%	51,7%	100%
PASS - Psychologie	91,7%	8,3%	100%
PASS - Économie et management	58,2%	41,8%	100%
PASS - Droit (EAD)	68,3%	31,7%	100%
PASS - Philosophie	75,5%	24,5%	100%
Ensemble des PASS	68,0%	32,0%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	68,8%	31,3%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	94,4%	5,6%	100%
L·AS1 STAPS	37,5%	62,5%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	67,9%	32,1%	100%
L·AS1 SESI	29,2%	70,8%	100%
L·AS1 Psychologie	83,7%	16,3%	100%
L·AS1 Économie et management	42,9%	57,1%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	62,5%	37,5%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	57,1%	42,9%	100%
L·AS1 Droit	63,2%	36,8%	100%
Ensemble de L·AS1	54,3%	45,7%	100%

Source : ODIF - 2023

Tableau Annexe 4. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et la nationalité

Variable	Nationalité		Total
	Française	Étrangère	
Modalités			
PASS - Sc. du médicament	95,4%	4,6%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	93,1%	6,9%	100%
PASS - STAPS	100%	-	100%
PASS - Sc. de la vie	93,0%	7,0%	100%
PASS - Physique-chimie	94,8%	5,2%	100%
PASS - Physique	97,4%	2,6%	100%
PASS - Chimie	91,0%	9,0%	100%
PASS - Mathématiques	88,5%	11,5%	100%
PASS - Psychologie	91,7%	8,3%	100%
PASS - Économie et management	87,3%	12,7%	100%
PASS - Droit (EAD)	93,3%	6,7%	100%
PASS - Philosophie	96,2%	3,8%	100%
Ensemble des PASS	93,6%	6,4%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	96,3%	3,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	88,9%	11,1%	100%
L·AS1 STAPS	98,2%	1,8%	100%
L·AS1 Sc. de la Vie	100%	-	100%
L·AS1 SESI	83,3%	16,7%	100%
L·AS1 Psychologie	90,7%	9,3%	100%
L·AS1 Économie et management	85,7%	14,3%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	87,5%	12,5%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	100%	-	100%
L·AS1 Droit	84,2%	15,8%	100%
Ensemble de L·AS1	95,9%	4,1%	100%

Source : ODIF - 2023

Tableau Annexe 5. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et le milieu socioprofessionnel d'origine

Variable	Milieu socioprofessionnel*				Total
	Milieu 1	Milieu 2	Milieu 3	Milieu 4	
PASS - Sc. du médicament	22,4%	34,3%	42,7%	0,6%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	24,6%	34,1%	41,3%	-	100%
PASS - STAPS	24,0%	39,0%	36,0%	1,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	18,7%	35,7%	43,8%	1,8%	100%
PASS – Physique-chimie	9,3%	35,1%	55,6%	-	100%
PASS - Physique	21,1%	32,9%	44,7%	1,3%	100%
PASS - Chimie	15,3%	30,6%	53,1%	1,0%	100%
PASS - Mathématiques	26,5%	33,7%	39,8%	-	100%
PASS - Psychologie	20,8%	30,2%	47,1%	1,9%	100%
PASS - Économie et management	20,4%	33,3%	45,4%	0,9%	100%
PASS - Droit (EAD)	17,2%	32,8%	50,0%	-	100%
PASS - Philosophie	7,5%	37,7%	51,0%	3,8%	100%
Ensemble des PASS	19,9%	34,1%	45,1%	0,9%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	9,4%	33,8%	53,4%	3,4%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	5,6%	22,2%	72,2%	-	100%
L·AS1 STAPS	15,8%	30,6%	50,6%	3,0%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	10,7%	25,0%	62,5%	1,8%	100%
L·AS1 SESI	13,0%	26,1%	56,6%	4,3%	100%
L·AS1 Psychologie	11,6%	16,3%	72,1%	-	100%
L·AS1 Économie et management	9,5%	28,6%	57,1%	4,8%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	12,5%	25,0%	62,5%	-	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	14,3%	28,6%	57,1%	-	100%
L·AS1 Droit	10,5%	10,5%	79,0%	-	100%
Ensemble de L·AS1	12,5%	29,4%	55,3%	2,8%	100%

Source : ODIF - 2023

\* Note de lecture. Le « milieu socioprofessionnel » combine la PCS du « parent 1 » et du « parent 2 » déclarées dans APOGÉE

- Milieu 1 : Deux parents « cadres » ou « libéraux »
- Milieu 2 : Au moins un parent « cadre » ou « libéral »
- Milieu 3 : Autre composition du foyer
- Milieu 4 : PCS des parents inconnues

Tableau Annexe 6. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et le statut boursier

Variable	Statut boursier		Total
	Boursier	Non boursier	
Modalités			
PASS - Sc. du médicament	37,0%	63,0%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	42,7%	57,3%	100%
PASS - STAPS	25,0%	75,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	35,5%	64,5%	100%
PASS - Physique-chimie	38,1%	61,9%	100%
PASS - Physique	33,3%	66,7%	100%
PASS - Chimie	40,0%	60,0%	100%
PASS - Mathématiques	37,9%	62,1%	100%
PASS - Psychologie	43,5%	56,5%	100%
PASS - Économie et management	26,4%	73,6%	100%
PASS - Droit (EAD)	43,3%	56,7%	100%
PASS - Philosophie	39,6%	60,4%	100%
Ensemble des PASS	37,0%	63,0%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	39,2%	60,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	50,0%	50,0%	100%
L·AS1 STAPS	41,7%	58,3%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	58,9%	41,1%	100%
L·AS1 SESI	54,2%	45,8%	100%
L·AS1 Psychologie	53,5%	46,5%	100%
L·AS1 Économie et management	52,4%	47,6%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	62,5%	37,5%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	42,9%	57,1%	100%
L·AS1 Droit	73,7%	26,3%	100%
Ensemble de L·AS1	44,7%	55,3%	100%

Source : ODIF - 2023

## Annexe 1.3 Données scolaires selon la formation détaillée

Tableau Annexe 7. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et le type de baccalauréat obtenu

Variable	Baccalauréat obtenu			Total
	Scientifique	Économique Littéraire	Technologique Professionnel	
PASS - Sc. du médicament	99,4%	0,3%	0,3%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	95,4%	0,8%	3,8%	100%
PASS - STAPS	99,0%	-	1,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	98,3%	1,7%	-	100%
PASS - Physique-chimie	100,0%	-	-	100%
PASS - Physique	98,7%	1,3%	-	100%
PASS - Chimie	100,0%	-	-	100%
PASS - Mathématiques	96,6%	-	3,4%	100%
PASS - Psychologie	95,4%	2,8%	1,9%	100%
PASS - Économie et management	93,6%	5,5%	0,9%	100%
PASS - Droit (EAD)	94,2%	4,2%	1,7%	100%
PASS - Philosophie	94,3%	3,8%	1,9%	100%
Ensemble des PASS	97,4%	1,5%	1,1%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	85,4%	8,8%	5,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	33,3%	27,8%	38,9%	100%
L·AS1 STAPS	76,5%	15,8%	7,7%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	92,9%	5,4%	1,8%	100%
L·AS1 SESI	79,2%	4,2%	16,7%	100%
L·AS1 Psychologie	83,7%	14,0%	2,3%	100%
L·AS1 Économie et management	61,9%	33,3%	4,8%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	62,5%	37,5%	-	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	57,1%	28,6%	14,3%	100%
L·AS1 Droit	73,7%	21,1%	5,3%	100%
Ensemble de L·AS1	79,1%	13,6%	7,3%	100%

Source : ODiF - 2023



Tableau Annexe 8. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et la mention obtenue au baccalauréat

Variable	Mention au baccalauréat*				Total
	Passable	Assez bien	Bien	Très bien	
PASS - Sc. du médicament	-	0,3%	22,0%	77,7%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	1,5%	3,8%	54,2%	40,5%	100%
PASS - STAPS	-	1,0%	36,0%	63,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	-	4,1%	39,0%	57,0%	100%
PASS – Physique-chimie	2,1%	16,5%	58,8%	22,7%	100%
PASS - Physique	9,0%	39,7%	42,3%	9,0%	100%
PASS - Chimie	1,0%	8,0%	53,0%	38,0%	100%
PASS - Mathématiques	-	6,9%	42,5%	50,6%	100%
PASS - Psychologie	-	0,9%	16,7%	82,4%	100%
PASS - Économie et management	0,9%	26,4%	64,5%	8,2%	100%
PASS - Droit (EAD)	11,7%	53,3%	28,3%	6,7%	100%
PASS - Philosophie	1,9%	34,0%	50,9%	13,2%	100%
Ensemble des PASS	1,9%	12,6%	38,8%	46,7%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	13,8%	52,5%	28,7%	5,0%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	11,1%	44,4%	38,9%	5,6%	100%
L·AS1 STAPS	21,1%	42,0%	31,0%	6,0%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	5,4%	35,7%	44,6%	14,3%	100%
L·AS1 SESI	54,2%	25,0%	20,8%	-	100%
L·AS1 Psychologie	7,0%	53,5%	27,9%	11,6%	100%
L·AS1 Économie et management	33,3%	57,1%	9,5%	-	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	37,5%	37,5%	25,0%	-	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	57,1%	42,9%	-	-	100%
L·AS1 Droit	31,6%	47,4%	21,1%	-	100%
Ensemble de L·AS1	18,8%	45,5%	29,8%	6,0%	100%

Source : ODiF - 2023

Tableau Annexe 9. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et l'âge au moment de l'obtention du baccalauréat

Variable Modalités	Âge au baccalauréat		Total
	17 ans et moins	18 ans et plus	
PASS - Sc. du médicament	43,4%	56,6%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	51,1%	48,9%	100%
PASS - STAPS	52,0%	48,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	43,6%	56,4%	100%
PASS – Physique-chimie	41,2%	58,8%	100%
PASS - Physique	51,3%	48,7%	100%
PASS - Chimie	37,0%	63,0%	100%
PASS - Mathématiques	60,9%	39,1%	100%
PASS - Psychologie	47,2%	52,8%	100%
PASS - Économie et management	40,0%	60,0%	100%
PASS - Droit (EAD)	44,2%	55,8%	100%
PASS - Philosophie	49,1%	50,9%	100%
Ensemble des PASS	45,9%	54,1%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	42,9%	57,1%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	38,9%	61,1%	100%
L·AS1 STAPS	36,6%	63,4%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	37,5%	62,5%	100%
L·AS1 SESI	45,8%	54,2%	100%
L·AS1 Psychologie	32,6%	67,4%	100%
L·AS1 Économie et management	38,1%	61,9%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	50,0%	50,0%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	28,6%	71,4%	100%
L·AS1 Droit	42,1%	57,9%	100%
Ensemble de L·AS1	39,0%	61,0%	100%

Source : ODIF - 2023

Tableau Annexe 10. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et le lieu d'obtention du baccalauréat

Variable Modalités	Lieu d'obtention du baccalauréat				Total
	Nord	Pas-de-Calais	Aisne Oise Somme	Autre département	
PASS - Sc. du médicament	68,8%	25,7%	0,6%	4,9%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	79,4%	14,5%	-	6,1%	100%
PASS - STAPS	59,0%	37,0%	-	4,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	57,6%	29,7%	0,6%	12,2%	100%
PASS – Physique-chimie	69,1%	24,7%	-	6,2%	100%
PASS - Physique	70,5%	25,6%	-	3,8%	100%
PASS - Chimie	59,0%	27,0%	-	14,0%	100%
PASS - Mathématiques	50,6%	39,1%	-	10,3%	100%
PASS - Psychologie	66,7%	25,9%	-	7,4%	100%
PASS - Économie et management	70,9%	17,3%	-	11,8%	100%
PASS - Droit (EAD)	72,5%	19,2%	-	8,3%	100%
PASS - Philosophie	66,0%	34,0%	-	-	100%
Ensemble des PASS	66,4%	25,9%	0,2%	7,6%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	54,2%	22,9%	4,6%	18,3%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	66,7%	11,1%	-	22,2%	100%
L·AS1 STAPS	95,2%	3,3%	0,3%	1,2%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	60,7%	28,6%	8,9%	1,8%	100%
L·AS1 SESI	66,7%	8,3%	4,2%	20,8%	100%
L·AS1 Psychologie	74,4%	23,3%	-	2,3%	100%
L·AS1 Économie et management	52,4%	19,0%	-	28,6%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	50,0%	12,5%	12,5%	25,0%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	42,9%	14,3%	-	42,9%	100%
L·AS1 Droit	68,4%	31,6%	-	-	100%
Ensemble de L·AS1	74,5%	14,0%	2,5%	9,1%	100%

Source : ODIF - 2023

## Annexe 1.4 Validation de l'année (60 ECTS) selon la formation détaillée

Tableau Annexe 11. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon le résultat de l'année préparée

Variable	Résultats de l'année			Total
	Admis en session 1	Admis en session 2	Non admis	
PASS - Sc. du médicament	80,4%	2,8%	16,8%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	69,5%	3,8%	26,7%	100%
PASS - STAPS	75,0%	1,0%	24,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	66,3%	5,2%	28,5%	100%
PASS – Physique-chimie	44,3%	2,1%	53,6%	100%
PASS - Physique	32,1%	6,4%	61,5%	100%
PASS - Chimie	44,0%	2,0%	54,0%	100%
PASS - Mathématiques	44,8%	5,7%	49,4%	100%
PASS - Psychologie	71,3%	1,9%	26,9%	100%
PASS - Économie et management	49,1%	4,5%	46,4%	100%
PASS - Droit (EAD)	16,7%	2,5%	80,8%	100%
PASS - Philosophie	32,1%	1,9%	66,0%	100%
Ensemble des PASS	58,1%	3,3%	38,6%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	16,7%	7,9%	75,4%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	38,9%	5,6%	55,6%	100%
L·AS1 STAPS	20,8%	8,6%	70,5%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	32,1%	5,4%	62,5%	100%
L·AS1 SESI	16,7%		83,3%	100%
L·AS1 Psychologie	16,3%	9,3%	74,4%	100%
L·AS1 Économie et management	14,3%	4,8%	81,0%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	50,0%	12,5%	37,5%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	28,6%		71,4%	100%
L·AS1 Droit	21,1%	10,5%	68,4%	100%
Ensemble de L·AS1	20,6%	7,8%	71,6%	100%

Source : ODIF - 2023

Rappel : seuls les étudiants ayant validé leur année en première session peuvent tenter l'accès aux études de santé (MMOP-K).

## Annexe 1.5 Accès aux études de santé selon la formation détaillée

Tableau Annexe 12. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et l'admission en études de santé

Variable	Admission en études de santé		Total
	Admis	Non admis	
PASS - Sc. du médicament	58,1%	41,9%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	43,5%	56,5%	100%
PASS - STAPS	48,0%	52,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	37,2%	62,8%	100%
PASS – Physique-chimie	23,7%	76,3%	100%
PASS - Physique	23,1%	76,9%	100%
PASS - Chimie	29,0%	71,0%	100%
PASS - Mathématiques	27,6%	72,4%	100%
PASS - Psychologie	38,9%	61,1%	100%
PASS - Économie et management	32,7%	67,3%	100%
PASS - Droit (EAD)	7,5%	92,5%	100%
PASS - Philosophie	17,0%	83,0%	100%
Ensemble des PASS	37,0%	63,0%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	16,3%	83,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	38,9%	61,1%	100%
L·AS1 STAPS	18,5%	81,5%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	19,6%	80,4%	100%
L·AS1 SESI	16,7%	83,3%	100%
L·AS1 Psychologie	9,3%	90,7%	100%
L·AS1 Économie et management	4,8%	95,2%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	50,0%	50,0%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	-	100,0%	100%
L·AS1 Droit	21,1%	78,9%	100%
Ensemble de L·AS1	17,6%	82,4%	100%

Source : ODIF - 2023

Tableau Annexe 13. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et l'admission en études de santé (détaillée par filière de santé)

Variable	Admission en études de santé						Total
	Médecine	Maïeutique	Odonto.	Pharma.	Kiné.	Non admis	
PASS - Sc. du médicament	31,2%	2,1%	4,3%	16,8%	3,7%	41,9%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	23,7%	3,1%	5,3%	8,4%	3,1%	56,5%	100%
PASS - STAPS	18,0%	1,0%	6,0%	-	23,0%	52,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	19,8%	5,2%	3,5%	2,9%	5,8%	62,8%	100%
PASS - Physique-chimie	13,4%	-	1,0%	6,2%	3,1%	76,3%	100%
PASS - Physique	9,0%	2,6%	2,6%	2,6%	6,4%	76,9%	100%
PASS - Chimie	17,0%	1,0%	3,0%	7,0%	1,0%	71,0%	100%
PASS - Mathématiques	21,8%	-	1,1%	1,1%	3,4%	72,4%	100%
PASS - Psychologie	27,8%	0,9%	3,7%	4,6%	1,9%	61,1%	100%
PASS – Éco. et management	11,8%	1,8%	4,5%	9,1%	5,5%	67,3%	100%
PASS - Droit (EAD)	3,3%	2,5%	1,7%	-	-	92,5%	100%
PASS - Philosophie	5,7%	1,9%	-	9,4%	-	83,0%	100%
Ensemble des PASS	19,6%	2,1%	3,4%	7,2%	4,7%	63,0%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	5,0%	0,8%	0,8%	1,3%	8,3%	83,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	16,7%	22,2%	-	-	-	61,1%	100%
L·AS1 STAPS	3,3%	0,3%	-	-	14,9%	81,5%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	12,5%	-	1,8%	5,4%	-	80,4%	100%
L·AS1 SESI	8,3%	-	-	8,3%	-	83,3%	100%
L·AS1 Psychologie	7,0%	2,3%	-	-	-	90,7%	100%
L·AS1 Éco. et management	4,8%	-	-	-	-	95,2%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	37,5%	-	12,5%	-	-	50,0%	100%
L·AS1 Sc. de l'info. et du doc.	-	-	-	-	-	100,0%	100%
L·AS1 Droit	5,3%	-	10,5%	5,3%	-	78,9%	100%
Ensemble de L·AS1	5,6%	1,0%	0,8%	1,2%	9,1%	82,4%	100%

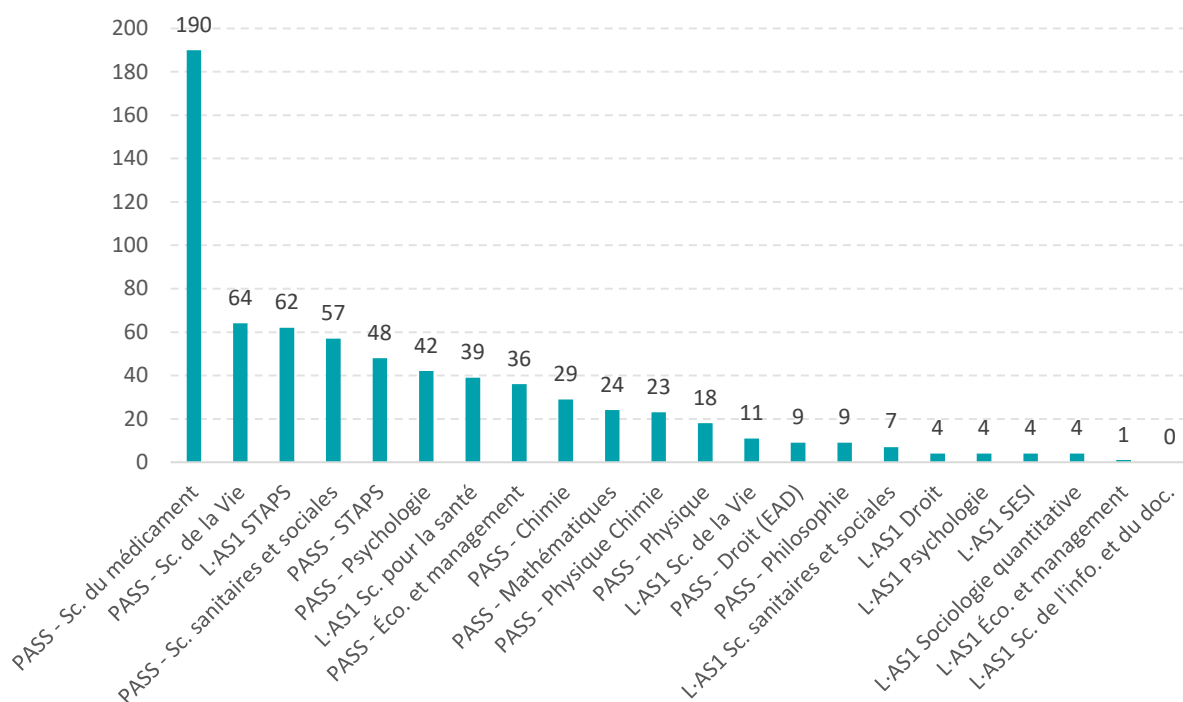
Source : ODIF - 2023

Tableau Annexe 14. Recrutement des filières de santé  
 parmi les néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 selon la formation détaillée suivie

Variable	Filière de santé					Total
	Médecine	Maïeutique	Odonto.	Pharma.	Kiné.	
PASS - Sc. du médicament	35,1%	22,6%	27,5%	51,4%	17,4%	34,6%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	10,7%	12,9%	13,7%	10,3%	5,8%	10,4%
PASS - STAPS	6,2%	3,2%	11,8%	-	33,3%	8,7%
PASS - Sc. de la vie	11,7%	29,0%	11,8%	4,7%	14,5%	11,7%
PASS - Physique-chimie	4,5%	-	2,0%	5,6%	4,3%	4,2%
PASS - Physique	2,4%	6,5%	3,9%	1,9%	7,2%	3,3%
PASS - Chimie	5,8%	3,2%	5,9%	6,5%	1,4%	5,3%
PASS - Mathématiques	6,5%	-	2,0%	0,9%	4,3%	4,4%
PASS - Psychologie	10,3%	3,2%	7,8%	4,7%	2,9%	7,7%
PASS - Éco. et management	4,5%	6,5%	9,8%	9,3%	8,7%	6,6%
PASS - Droit (EAD)	1,4%	9,7%	3,9%	-	-	1,6%
PASS - Philosophie	1,0%	3,2%	27,5%	4,7%	-	1,6%
Ensemble des PASS	100%	100%	100%	100%	100%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	27,9%	25,0%	33,3%	33,3%	28,6%	28,7%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	7,0%	50,0%	-	-	-	5,1%
L·AS1 STAPS	25,6%	12,5%	-	-	71,4%	45,6%
L·AS1 Sc. de la vie	16,3%	-	16,7%	33,3%	-	8,1%
L·AS1 SESI	4,7%	-	-	22,2%	-	2,9%
L·AS1 Psychologie	7,0%	12,5%	-	-	-	2,9%
L·AS1 Éco. et management	2,3%	-	-	-	-	0,7%
L·AS1 Sociologie quantitative	7,0%	-	16,7%	-	-	2,9%
L·AS1 Sc. de l'info. et du doc.	-	-	-	-	-	-
L·AS1 Droit	2,3%	25,0%	33,3%	11,1%	-	2,9%
Ensemble de L·AS1	100%	100%	100%	100%	100%	100%

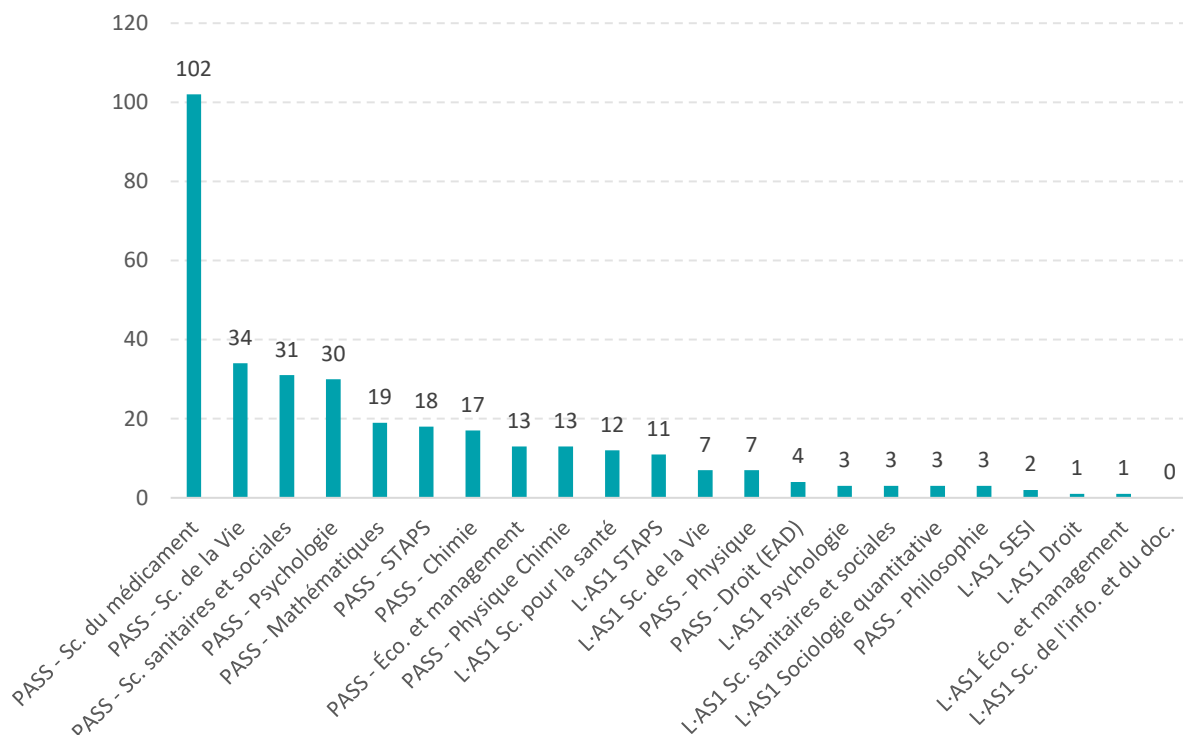
Source : ODIF - 2023

Graphique Annexe 1. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 685)  
admis dans une filière de santé à l'issue de l'année 2021-2022



Source : ODIF - 2023

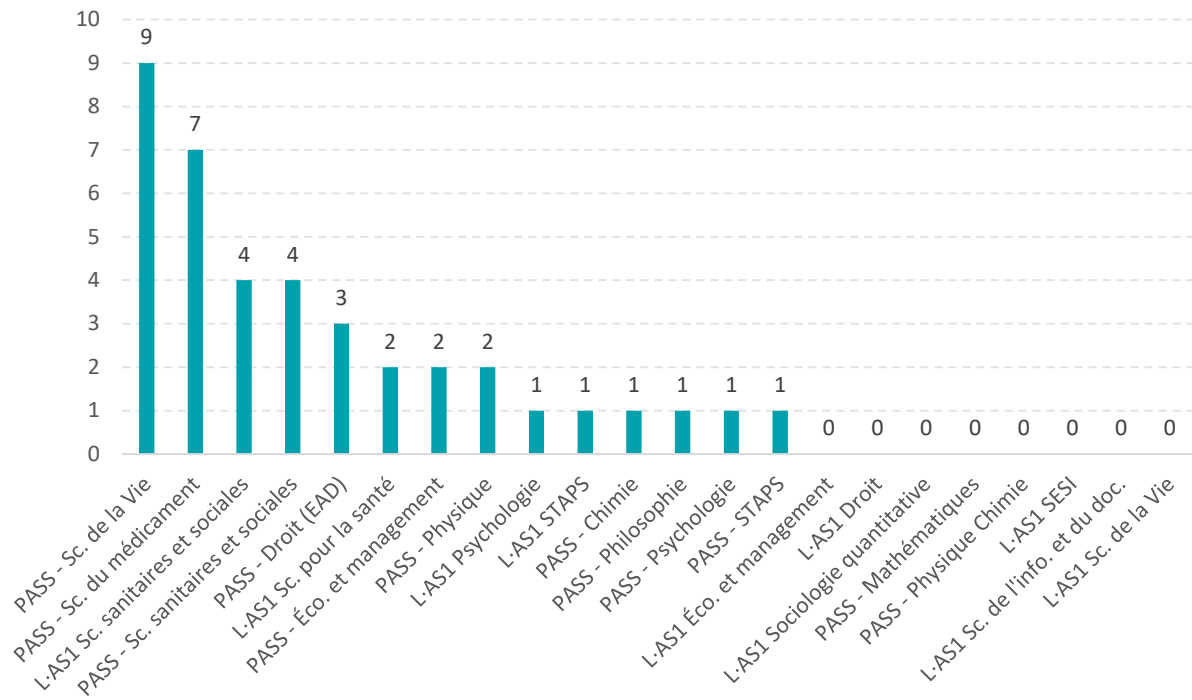
Graphique Annexe 2. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 334)  
admis en DFG2 de médecine à l'issue de l'année 2021-2022



Source : ODIF - 2023

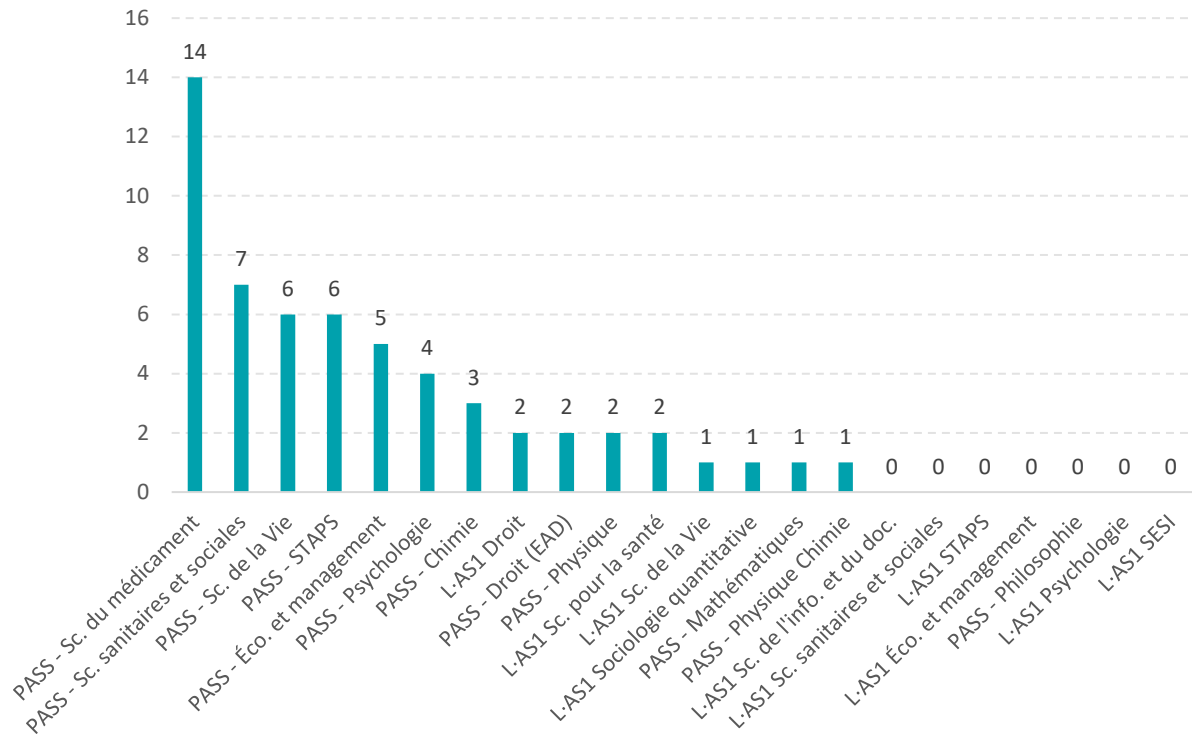


Graphique Annexe 3. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 39)  
admis en DFG2 de maïeutique à l'issue de l'année 2021-2022



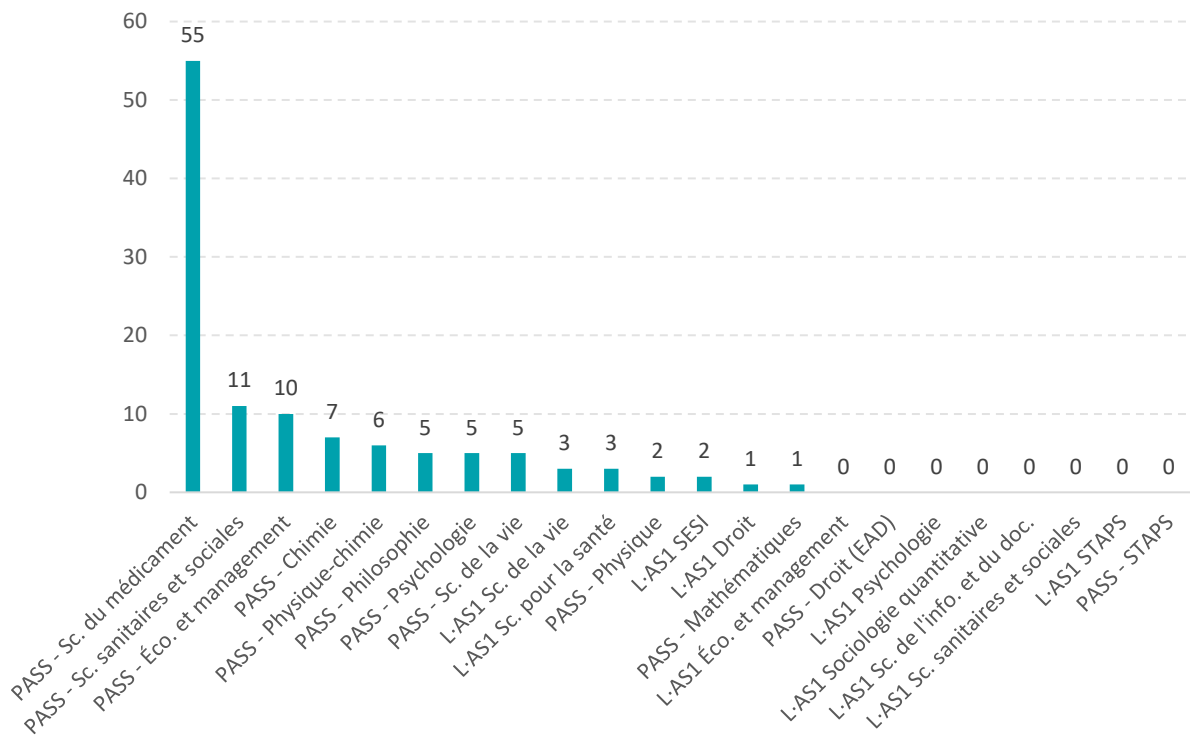
Source : ODIF - 2023

Graphique Annexe 4. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 57)  
admis en DFG2 d'odontologie à l'issue de l'année 2021-2022



Source : ODIF - 2023

Graphique Annexe 5. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 116)  
**admis en DFG2 de pharmacie** à l'issue de l'année 2021-2022



Source : ODIF - 2023

Graphique Annexe 6. Nombre de néobacheliers 2021 (total : 139)  
**admis en première année de Masso-Kinésithérapie** à l'issue de l'année 2021-2022

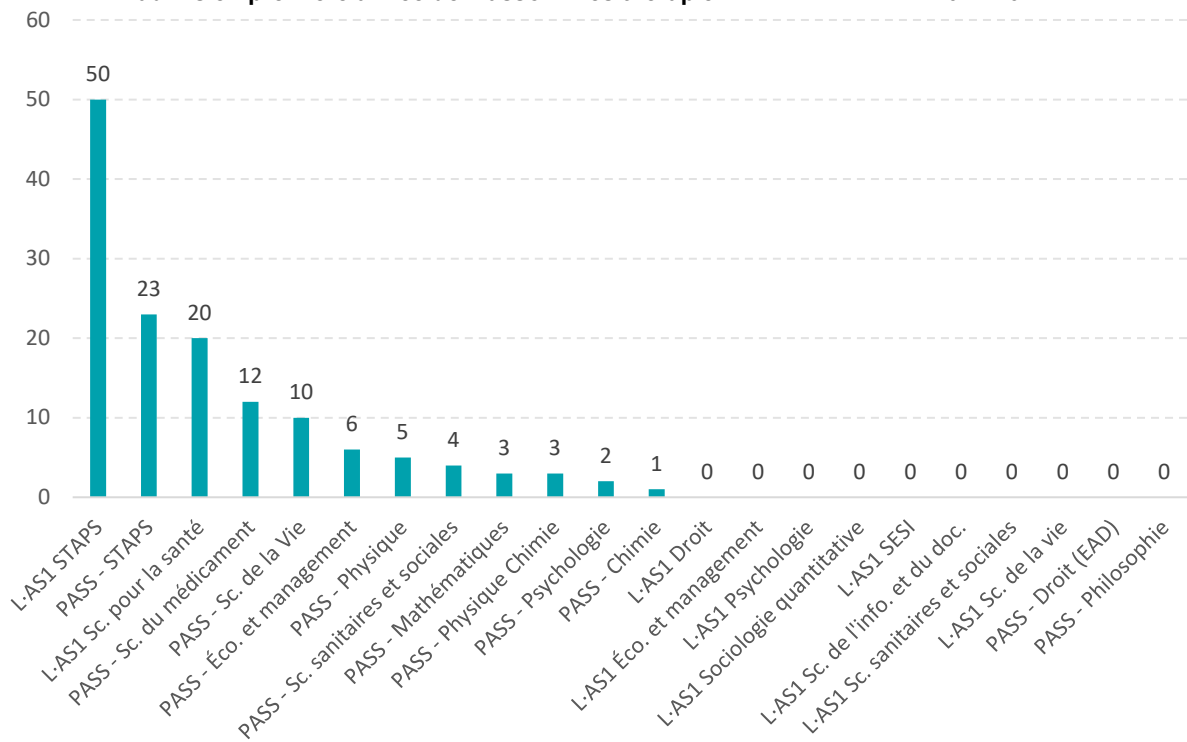


Tableau Annexe 15. Répartition des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 selon la formation détaillée suivie et l'admission en études de santé (détaillée par groupe d'admission)

Variable	Admission détaillée en études de santé			Total
	Groupe 1	Groupe 2	Non admis	
PASS - Sc. du médicament	31,2%	26,9%	41,9%	100%
PASS - Sc. sanitaires et sociales	15,3%	28,2%	56,5%	100%
PASS - STAPS	26,0%	22,0%	52,0%	100%
PASS - Sc. de la vie	14,0%	23,3%	62,8%	100%
PASS - Physique-chimie	10,3%	13,4%	76,3%	100%
PASS - Physique	3,8%	19,2%	76,9%	100%
PASS - Chimie	18,0%	11,0%	71,0%	100%
PASS - Mathématiques	12,6%	14,9%	72,4%	100%
PASS - Psychologie	20,4%	18,5%	61,1%	100%
PASS - Économie et management	9,1%	23,6%	67,3%	100%
PASS - Droit (EAD)	0,8%	6,7%	92,5%	100%
PASS - Philosophie	5,7%	11,3%	83,0%	100%
Ensemble des PASS	16,9%	20,2%	63,0%	100%
L·AS1 Sc. pour la santé	14,2%	2,1%	83,8%	100%
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	16,7%	22,2%	61,1%	100%
L·AS1 STAPS	6,3%	12,2%	81,5%	100%
L·AS1 Sc. de la vie	14,3%	5,4%	80,4%	100%
L·AS1 SESI	16,7%	-	83,3%	100%
L·AS1 Psychologie	4,7%	4,7%	90,7%	100%
L·AS1 Économie et management	4,8%	-	95,2%	100%
L·AS1 Sociologie quantitative	-	50,0%	50,0%	100%
L·AS1 Sc. de l'information et du document	-	-	100,0%	100%
L·AS1 Droit	15,8%	5,3%	78,9%	100%
Ensemble de L·AS1	9,8%	7,8%	82,4%	100%

Source : ODIF - 2023

Annexe 1.6 Accès aux études de santé des néobacheliers qui ont obtenu 60 ECTS en 2021-2022 selon la formation détaillée

Tableau Annexe 16. Taux d'admis en étude de santé des néobacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L·AS1 en 2021-2022 ayant validé leur année (60 ECTS obtenus)

Formation 2021-2022	Taux d'accès études de santé	Rappel effectif année validée
PASS - Sc. du médicament	72,2%	263
PASS - Sc. sanitaires et sociales	62,6%	91
PASS - STAPS	64,0%	75
PASS - Sc. de la vie	56,1%	114
PASS - Physique-chimie	53,5%	43
PASS - Physique	72,0%	25
PASS - Chimie	65,9%	44
PASS - Mathématiques	61,5%	39
PASS - Psychologie	54,5%	77
PASS - Économie et management	66,7%	54
PASS - Droit (EAD)	45,0%	20
PASS - Philosophie	52,9%	17
Ensemble des PASS	63,7%	862
L·AS1 Sc. pour la santé	97,5%	40
L·AS1 Sc. sanitaires et sociales	100,0%	7
L·AS1 STAPS	88,6%	70
L·AS1 Sc. de la vie	61,1%	18
L·AS1 SESI	100,0%	4
L·AS1 Psychologie	57,1%	7
L·AS1 Économie et management	33,3%	3
L·AS1 Sociologie quantitative	100,0%	4
L·AS1 Sc. de l'information et du document	-	2
L·AS1 Droit	100,0%	4
Ensemble de L·AS1	85,5%	159

Source : ODIF - 2023

Annexe 2. Numerus apertus 2021-2022 à l'Université de Lille pour la rentrée 2022-2023 en filière de santé



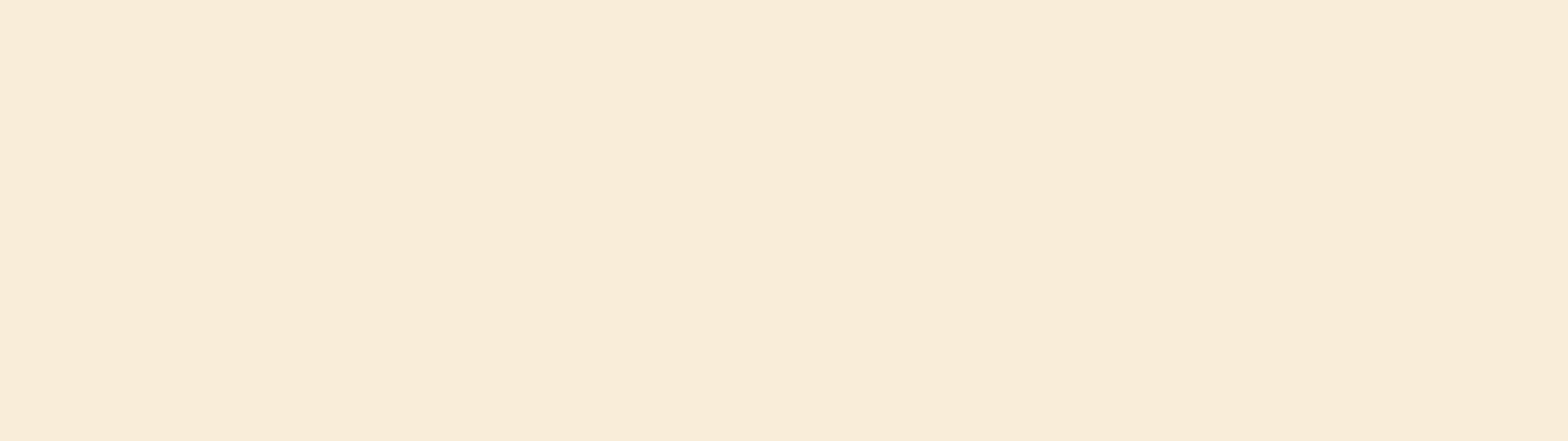
**Capacités d'accueil en 2<sup>e</sup> année des études de  
Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie  
pour la rentrée universitaire 2023**

	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	KINE
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>50</b>	<b>90</b>	<b>220</b>	<b>230</b>
dont :					
Passerelles	28	3	5	11	-
Candidats hors UE	6	1	1	2	-
PASS	279	24	44	108	62
L-AS 1	86	7	13	33	99
L-AS 2/3	171	15	27	66	69

Lille, le 7 décembre 2021.







Direction de la FTLV  
Observatoire de la Direction des Formations  
Campus Cité Scientifique - Bâtiment SUP 59650 Villeneuve d'Ascq



Conception - réalisation : Éric Grivillers  
Direction : Stéphane bertolino

Conception graphique : Université de Lille  
Impression : Imprimerie Université de Lille



<https://odif.univ-lille.fr>

